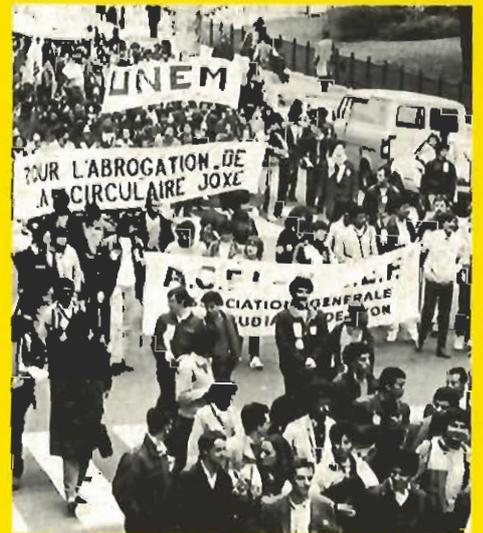


GUIDE DE L'ETUDIANT

85-86

Edité par l'UNEF
et les ELUS SOLIDARITE ETUDIANTE

- L'UNIVERSITE
- ETRE ETUDIANT
- LES EXAMENS
- LA RENTREE



unef
UNION NATIONALE
DES ETUDIANTS
DE FRANCE

VOUS PENSEZ VOYAGE, PENSEZ OTU!

L'OTU vous fournit toute l'année
à des tarifs préférentiels,
tous vos billets d'avion, de train,
de bateau ou d'autocar.

L'OTU vous propose dans ses brochures
HIVER/PRINTEMPS et ÉTÉ,
week-ends, séjours,
circuits et grands voyages.

L'OTU étudie et organise
pour vous, tous vos
voyages d'études ou de fin d'année.

L'OTU vous délivre

- la carte internationale d'étudiant,
- les contrats d'assurance ISIS,
- une garantie OTU-Assistance,
- une carte de réduction
sur les locations de voiture.

**QUAND VOUS PENSEZ VOYAGE,
AYEZ LE RÉFLEXE OTU !**

Atelier B.

otw

**ORGANISATION
POUR LE TOURISME UNIVERSITAIRE**

137, BOULEVARD ST-MICHEL 75005 PARIS (1) 329.12.88



Que tu arrives à la fac pour la première année ou que tu t'y réinscrives, ce guide de l'étudiant est fait pour t'accueillir ; pour t'aider à comprendre l'université, pour répondre à tes préoccupations.

Ce guide est pourtant bien particulier. Il n'est pas un simple memento pratique, non, il est avant tout le résultat et le fruit de milliers d'étudiants qui ont décidé de se rassembler dans l'Unef. C'est bien parce que nous sommes ensemble, nombreux, que nous mettons en commun notre expérience que nous sommes capables d'éditer un tel guide. Nous souhaitons qu'il te soit vraiment utile.

Dans le même temps, ce guide c'est pour nous, une forme concrète pour te dire « toi aussi, rassemble-toi ».

Parce qu'on se rassemble, on peut s'organiser, mieux faire nos études, comme ceux qui comme toi veulent tout simplement vivre, étudier et décider à l'université.

De l'inscription dont le prix ne cesse d'augmenter jusqu'aux résultats d'examens où les injustices se multiplient, tout au long de nos études, les obstacles s'accumulent. A tout cela, il n'y a rien de fatal. En nous rassemblant, nous pouvons avancer nos idées, nos propositions et nos exigences. C'est cela la solidarité étudiante ; c'est la voie de la réussite.

Face aux mauvaises conditions d'accueil, notre solidarité, c'est ce guide de l'étudiant.

Face aux hausses inadmissibles des frais d'inscription, notre solidarité c'est cette manifestation des étudiants, le 3 mai à Paris.

Alors « toi aussi, rassemble-toi », en achetant l'autocollant « on n'est pas des pigeons », en adhérant à l'association UNEF de ta fac.

Bonne année universitaire.

Régis Piquemal
Président de l'Unef

SOMMAIRE

DEVENIR ETUDIANT

L'inscription administrative	4
Etre exonéré des droits d'inscription	4
L'inscription pédagogique	5
Trouver un logement	5
Trouver un emploi	6
Obtenir une bourse	7
Fiche d'auto-évaluation	8
Les différentes bourses d'études	9

LA RENTREE

Prendre contact avec la fac	11
Le calendrier de l'année	12

LA VIE A LA FAC

Témoignage	13
------------------	----

La fac, comment ça marche	14
Les œuvres universitaires	15
Les examens	17

ETRE ETUDIANT

La santé	21
Le service national	22
Les étudiants étrangers	23
Les grandes questions	25

L'UNION NATIONALE DES ETUDIANTS DE FRANCE

Les associations	29
L'Association Générale des Etudiants	31
L'Union nationale	31
Les relations intersyndicales de l'UNEF	33
Où trouver ton association	34

devenir étudiant

L'inscription à l'université se fait en deux étapes :

- l'inscription administrative ;
- l'inscription pédagogique.

L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

C'est elle qui te donne le statut d'étudiant.

Dès que tu as ton bac en poche, tu viens dans l'université, où tu as choisi de poursuivre tes études, chercher un dossier. (Certaines universités l'envoient par la poste !) Avec ton dossier, on te donne un rendez-vous pour venir rendre ce dossier. Ceci se fait dès que tu as les résultats du bac.

Sur Paris viennent s'ajouter les problèmes de places disponibles dans chaque université.

Que contient ton dossier d'inscription ?

- Une fiche d'inscription.
- Une demande d'affiliation au régime étudiant de la Sécurité sociale.
- Une demande d'inscription à une mutuelle étudiante.
- Des formulaires d'inscription au sport et à la bibliothèque.

Que faut-il ajouter ?

- La photocopie certifiée conforme de ton bac.
- Une fiche individuelle d'état civil.
- Des enveloppes timbrées.
- Un chèque.

Une fois le dossier rempli, tu te présentes aux lieux, heure et jour de ton rendez-vous pour le rendre. C'est ce qu'on appelle les « chaînes d'accueil ». Là se trouvent des personnels administratifs qui vont vérifier ton dossier. Celui-ci doit être **complet**. A la fin de cette chaîne, tu règles les droits d'inscription et tu es en possession de ta carte d'étudiant et de ta carte du Crous.

Combien va te coûter l'inscription à l'université ?

Dans les droits d'inscription à l'université sont compris :

- les frais d'inscription à la fac : 330 F cette année (250 F à la rentrée 84, soit 32% d'augmentation) ;
- la Sécurité sociale (que tu paies si tu as 20 ans dans l'année en cours) (cf. chapitre Santé) ;

- la cotisation à une mutuelle. Celle-ci n'est pas obligatoire (cf. chapitre Santé) ;
- divers droits : sport, bibliothèque, médecine préventive.

Au total, c'est entre 1 200 et 1 500 F qu'il te faudra déboursier pour t'inscrire.

Que faut-il payer en cas de double inscription ?

Dans le cas où tu es inscrit dans deux formations différentes en même temps, tu paies uniquement les frais d'inscription de ta seconde formation (330 F).

Comment être exonéré des droits d'inscription ?

Les étudiants en difficultés financières peuvent se faire rembourser les 330 F de droits d'inscription.

1. **Si tu es boursier** : tu es exonéré et tu ne paies pas les 330 F (il faut fournir un justificatif de bourses).
2. **Si tu es sur le point de devenir boursier** : tu paies l'intégralité des droits. Et une fois que tu as le justificatif de ta bourse, tu te fais rembourser par la fac en remplissant un imprimé disponible à la solidarité de ton UER.
3. **Si tu n'es pas boursier** : bien que non boursier, tu te trouves dans une situation financière difficile. Tu peux demander à être exonéré des droits. Dans ce cas rien n'est automatique ! Tu fais une demande auprès du président de ton université.

N'HESITE PAS A FAIRE UNE DEMANDE D'EXONERATION SI TU EN AS BESOIN. Le ministère a fait paraître un décret autorisant les universités à exonérer 10% des étudiants non boursiers. Les universités font peu de publicité autour de cette mesure et le chiffre de 10% est rarement atteint. Si tu as des problèmes de fric, n'hésite pas à en faire la demande ; contacte l'assistance sociale de ta fac et tes élus « Solidarité Etudiante » de l'Unef.

Les nouvelles mesures d'inscription pour les bacheliers

Cette année, le ministère a mis en place un nouveau système en demandant aux bacheliers de remplir une fiche de vœux pour l'inscription en fac sur laquelle tu devais donner tes préférences pour 10 formations de 1^{er} cycle. Cette mesure, soi-disant mise en place pour mieux évaluer les moyens nécessaires, a été

dévoilée très tard dans l'année scolaire. Elle demeure donc une mesure non restrictive. Cependant un certain nombre d'universités vont en profiter pour restreindre le nombre d'étudiants dans leur premier cycle. En aucun cas, les universités peuvent refuser quelconque bachelier qui n'aurait pas fait le choix de cette université.

Les élus étudiants « Solidarité Etudiante » sont présents pour t'aider

Comme tu le vois, l'inscription n'est pas si facile que cela en à l'air. Les universités profitent souvent du fait que les bacheliers n'y connaissent pas grand chose, pour mettre en place des mesures de sélection sous toutes leurs formes.

A l'accueil, les élus « Solidarité Etudiante », l'Unef sont présents pour t'aider dans toutes ces démarches, pour obtenir ton exonération, pour intervenir en cas

de difficultés. Ils portent le badge de l'Unef ; n'hésite pas à t'adresser à eux. Maintenant que tu as fait ton inscription pédagogique, tu es étudiant !

L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Dans les universités où les enseignements sont par unités de valeurs, il faut faire ton inscription pédagogique. Elle a pour but de t'inscrire dans les UV. Celle-ci se passe au secrétariat de ton UER.

Au cours de l'inscription pédagogique, tu dois choisir tes UV et ton mode de contrôle des connaissances (lorsque tu as le choix).

Au moment de choisir des UV dites libres (voir Exams), veille à ce que les horaires de celles-ci soient compatibles.

trouver un logement

LE LOGEMENT CHEZ LES PARTICULIERS

Il s'agit là de chambres ou d'appartements en location. Trouver ce type de logement demande souvent du temps et de la patience. Il est conseillé de ne pas attendre le dernier moment.

Pour faciliter les recherches, tu peux t'adresser à ton Crous qui possède normalement un service logement qui reste en principe ouvert pendant l'été.

L'Unef met à la disposition des étudiants, dans chaque ville universitaire, un service logement local avec un fichier d'offres de chambres, d'appartements, de studios de particuliers loués sans frais d'agence.

Ce service est assuré par les étudiants syndiqués bénévoles. La consultation du fichier est de 10 francs.

QUELS SONT LES DROITS DES LOCATAIRES ?

Une nouvelle loi concernant les droits des locataires a été votée le 10 juin 1982. Elle est plus connue sous le nom de loi Quillot (du nom du ministre). Les quelques points suivants précisent un peu les choses :

- **Le contrat de location.** Un contrat écrit est obligatoire. Deux types de baux sont possibles : un bail de six ans renouvelable par période de trois ans qui permet au propriétaire du logement, chaque année à une date fixée dans le contrat, de reprendre l'appartement pour l'occuper soi-même ou y mettre quelqu'un de sa famille (ascendant ou descendant). Un bail de trois ans « rigide » dans lequel le propriétaire ne peut exercer

ce droit. Le locataire peut dans les deux cas résilier le bail sans raison à chaque fin d'année du contrat ou à tout moment pour raisons familiales, financières, personnelles, professionnelles ou de santé.

- **Le préavis** est de 3 mois et s'effectue par lettre recommandée avec accusé de réception. Ce préavis peut être réduit à un mois en cas de force majeure (qui doit être justifié).

Avant de s'engager, il est nécessaire de prendre la précaution de déterminer le secteur locatif du logement. C'est le secteur qui détermine le prix du loyer :

- secteur I : HLM ;
- secteur II : logements ayant le bénéfice du 1% sur les salaires, logements de propriétaires sociaux, logements des sociétés d'économie mixte ;
- secteur III : logements appartenant aux banques et aux assurances ;
- secteur IV : logements privés.

- **L'assurance.** Le locataire n'a aucune obligation légale de souscrire une assurance sauf si elle est stipulée sur le contrat de location qu'il a signé. Cependant, il est préférable d'en prendre une. Elle met à l'abri des coups durs : vol, incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile.

Cette précaution n'est pas utile si le propriétaire a fait préciser dans le contrat que son assurance s'étendait aux locataires.

En aucun cas, le bailleur ne peut imposer la compagnie d'assurances, le locataire est en droit de choisir celle qui lui convient.

- **L'état des lieux.** Il doit être établi en présence du locataire par le propriétaire ou son représentant. Il doit comporter les observa-

tions du locataire et la signature des deux parties. Un exemplaire doit être remis au locataire. Depuis la loi Quillot, les frais d'huissier sont à partager entre le locataire et le propriétaire.

Le locataire doit disposer d'un état des lieux de son précédent locataire.

- **La reprise.** Avant de payer une reprise, il faut exiger du locataire, les factures des travaux qu'il déclare avoir effectués, car seules les reprises justifiées sont autorisées.

- **Le dépôt de garantie** des locataires. Caution que demande souvent le propriétaire au locataire qui entre dans un logement. Ce dépôt ne peut pas dépasser le montant de deux mois du loyer principal (charges non comprises). Ce dépôt doit être restitué au locataire dans un délai maximal de 3 mois à compter de son départ.

Le propriétaire ne peut pas conserver la caution à sa guise, ni exiger une remise en état du logement ; cependant, des déductions peuvent être faites s'il y a lieu.

- **Réparations et travaux.**

- Les réparations nécessitées par le maintien en bon état du logement sont à la charge du propriétaire (murs, portes, fenêtres, peinture, grosse plomberie...).

- Par contre l'entretien courant et les petites réparations sont à la charge du locataire.

- **Expulsions.**

Un congé n'est pas une expulsion. Le locataire qui reçoit congé de son propriétaire par acte d'huissier n'est pas obligé de partir. En effet, nul ne peut être expulsé sans jugement de tribunal.

Pas d'expulsion sans jugement. Le propriétaire qui a donné congé est tenu de le

faire valider par le tribunal d'instance. Si le juge prononce cette validation, le locataire peut être expulsé. Même si l'occupant n'a jamais été locataire et a pénétré illégalement dans le logement, il ne peut pas être expulsé sans jugement.

Entre le 1^{er} décembre et le 15 mars de chaque année, aucun jugement d'expulsion ne peut être exécuté par la force publique.

• **Ce que tu dois savoir sur les impôts locaux.** En principe, tout le monde doit payer les impôts locaux qui sont une taxe municipale qui ne prend pas en compte la situation de celui qui paye. Cependant, il est possible de se faire dégrèver en menant une action auprès de la mairie. Pour cela, il faut que tu fasses une lettre de demande de dégrèvement en expliquant la situation d'étudiant à la mairie de ton domicile.

Pour tout problème de logement, de litige avec ton propriétaire, tu peux t'adresser à la Confédération nationale du logement (CNL).

Les adresse et téléphone de la CNL de ta ville te seront donnés à l'adresse suivante : CNL, 8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex. Tél. : 857.04.64.

LA CITÉ UNIVERSITAIRE

Pour obtenir une chambre en cité universitaire, il faut faire une demande au CROUS qui dépend de ton académie, avant la fin mai. Des prolongations vont jusqu'en juillet. Attention : Les cités-U de Paris-intramuros sont réservées aux étudiants de deuxième et troisième cycle, mais si tu études à Paris, tu peux avoir une chambre dans le CROUS de Versailles ou de Créteil.

Réclamer un dossier en écrivant au CROUS. Joindre une enveloppe 23 x 32 timbrée à 2,70 F.

Si ton dossier a été déposé tardivement ou si il a été refusé à la première commission d'admission, tu peux être mis sur la liste d'attente.

Pour être admis

Il faut être bénéficiaire du CROUS, et répondre à différents critères :

- la situation sociale des parents ;
- l'éloignement du domicile (au-dessus de 50 km, l'étudiant devient prioritaire ;
- pour une réadmission, les résultats universitaires comptent. Il faut justifier d'un succès depuis deux ans ;
- l'âge limite est de 26 ans, 35 ans pour les étudiants étrangers.

L'admission est prononcée par le directeur du CROUS après avis d'une commission où siègent les élus UNEF au CROUS, les élus FRUF (syndicats des résidents) aux conseils de Résidence. Dans ces commissions, nous combattons l'arbitraire, la remise en cause du caractère social du recrutement, nous défendons chaque dossier en tenant compte de la situation sociale de l'étudiant.

Pour te défendre, adresse-toi à la :

Fédération des Résidences

Universitaires de France (FRUF)

R.U.A. D 7, 92160 Antony. Tél. : 661.33.04, poste 693.

trouver un emploi

LE SALARIAT ETUDIANT

Trop nombreux sont les étudiants qui sont dans l'obligation de se salarier pour payer leurs études (comme quoi, la démocratisation de l'enseignement supérieur a encore des progrès à faire).

Outre le pionnicat, il existe les « petits boulots » et le réel salariat. Tu trouveras ici quelques indications qui te permettront de faire respecter tes droits de travailleur.

• Salaire

L'employeur doit respecter le Smic, les minima et classifications fixés par conventions collectives, l'égalité des salaires entre hommes et femmes.

Le versement du salaire doit être régulier. Un retard de paiement est une infraction qui peut être punie.

Tout salaire est assujéti à l'impôt sur le revenu à partir d'un certain seuil. Les déclarations se font pour une année entière vers le mois de février.

En-deçà d'un certain revenu mensuel, tu as droit à une allocation logement. Renseigne-toi à la mairie de ta résidence.

• Licenciement

Un employeur ne peut licencier un salarié sans motif réel et sérieux et sans respecter les modalités prévues.

La première chose à faire est de prévenir le syndicat de l'entreprise ou les délégués pour faire revenir l'employeur sur son projet.

L'employeur doit notifier le licenciement par lettre recommandée avec accusé de réception. Le préavis commence dès réception de la lettre. Le salarié peut demander à son employeur la cause de son licenciement.

• Congés

Tout travailleur du secteur privé a droit à 2 jours ouvrables de congés par mois de travail effectué entre le 1^{er} juin et le 31 mai. Pour une année de travail, il y a 5 semaines de congés payés. Si une maladie interromp les vacances, le salarié doit reprendre à la date prévue et demander un reliquat de vacances.

Congés de naissance : 3 jours ouvrables dans les 15 jours qui entourent la naissance, pour le père.

Congés de maternité : il est interdit de licencier une salariée lorsqu'elle est en état de grossesse, puis pendant les 12 semaines suivant l'accouchement sauf si une faute grave a été commise.

De toute façon, en aucun cas le licenciement ne peut être notifié ni prendre effet pendant les 6 semaines avant la date présumée de l'accouchement ni pendant les 8 suivantes.

Pour mieux connaître tes droits et les défendre, n'hésite pas à t'adresser aux unions locales CGT et CFDT de ta ville universitaire.

ETRE PION

Tu t'inscris à l'université. Tu es boursier ou en situation difficile. Tu peux demander à bénéficier d'un poste de surveillant.

Comment ?

Adresse-toi au rectorat de ton académie. Retire un dossier maître d'internat (MI)-surveillant d'externat (SE).

PS : attention aux dates limites, notamment dans la région parisienne (souvent avril-mai).

Conditions de recrutement

Le recrutement s'effectue essentiellement sur critères sociaux à partir de la feuille d'imposition des parents. Il est préférable d'être inscrit dans une filière pouvant accéder à l'enseignement.

ATTENTION : plusieurs milliers de postes ont été supprimés, il est de plus en plus difficile d'en obtenir un.

Le Snes intervient dans les commissions paritaires (Capa) de première nomination là où elles existent. Il intervient aussi directement au rectorat pour défendre certains dossiers, particulièrement pour les étudiants les plus défavorisés.

Salaires, temps de travail, facilités

28 heures pour 4 600 F environ pour un poste de surveillant d'externat, 34 heures pour un poste de maître d'internat (la nuit

étant comptée 3 heures). Possibilité de services mixtes SE-MI entre 30 et 32 heures. Regroupement du service sur 3 jours dans les établissements en dehors des centres universitaires.

Quatre jours d'exonération de service (payés) par semaine d'examen (juin - septembre) en dehors des jours d'examens et concours qui le sont d'office.

Conditions et limites

Etre inscrit à l'université. Nécessité d'un diplôme universitaire tous les trois ans. Fin de fonction après sept ans d'ancienneté, ou 29 ans, ou absence de diplôme.

Salariat étudiant

Dans la plupart des universités, reconnaissance du statut d'étudiant salarié (Deug en quatre ans). Possibilité d'inscription en cours du soir, cours pour salariés, Cnec, téléenseignement.

Ce qu'est le Snes

Le Snes (Syndicat national des enseignants de second degré) est le syndicat majoritaire du second degré. Il regroupe les enseignants, les MI-SE, les personnels d'éducation et d'orientation. Il représente 44 % des voix dans le second degré et 56 % chez les étudiants-surveillants (élections du 3 décembre 1984). Le Snes fait partie de la Fen (Fédération de l'Éducation nationale), il regroupe en son sein diverses sensibilités.

Ce que veut le Snes

Le Snes s'est battu contre les 5 000 suppressions de postes dans les années 70, il s'oppose aussi aux actuelles diminutions de postes par redéploiement (plusieurs dizaines).

LES DIFFICULTÉS DU SALARIAT ETUDIANT

Etre étudiant et salarié n'a rien d'évident : notre statut n'est pas reconnu et l'expérience professionnelle que nous n'avons n'est pas intégrée dans la validation de nos études. Mais le plus dur, c'est certainement l'inadéquation qui existe entre l'organisation des enseignements et notre vie, nos horaires de salariés : en 1^{er} cycle notamment, une présence quasi permanente à la fac est nécessaire : les cours de TD, les contrôles continus ont lieu dans la journée. Il y a très peu de photocopies de cours, les secrétariats, la bibliothèque ne sont pas ouverts le soir.

Connaître les programmes, récupérer les cours se révèle être des exercices périlleux... ou bien demandent de s'organiser : avec nos associations, il y a mille et une choses à faire gagner pour pouvoir étudier :

- obtenir la création de TD et de cours du soir ou le samedi ;

- s'organiser pour la prise des notes de cours (afin de ne pas être pénalisé) en cas d'absence et obtenir le tirage de ces notes par l'UER ;

- gagner des horaires d'ouverture des secrétariats de la bibliothèque plus larges ;

- étudier un système d'examens qui ne pénalise pas les salariés...

La liste des propositions à gagner pourrait être longue et nécessite d'être élaborée par fac par fac, amphi par amphi.

Etre considérés comme des étudiants à part entière et à partir de là, reconnaître comme des droits, nos exigences pour que notre formation et nos conditions d'études, voilà ce que nous voulons, ce que nous pouvons obtenir avec nos associations Unef.

Ne pas laisser les restrictions budgétaires aggraver en premier lieu nos conditions de vie et d'études (ce sont les TD de salariés qui sont supprimés en premier), agir avec l'ensemble des étudiants pour gagner dans chaque UER l'ensemble des moyens nécessaires pour une bonne formation, ce n'est même plus une question de droit pour nous, c'est le choix entre faire des études ou non. C'est indispensable.

Il a engagé l'action pour rejeter les divers projets qui visaient à supprimer les MI-SE (projet Beullac) ou à liquider leurs garanties statutaires (projet dit « des 20 heures »).

Le Snes a agi cette année par une grève nationale le 14 mai 1985 suivie par 65 % des étudiants-surveillants, contre l'arrivée des Tuc surveillance dans les établissements. En effet, le gouvernement a l'intention d'organiser la concurrence entre, d'une part les MI-SE 28 h : 4 600 F, et d'autre part, les Tuc 20 h : 1 200 F, ce qui ne peut avoir comme conséquence que la suppression des MI-SE. Les tucistes doivent être des bacheliers inscrits à L'Anpe, c'est-à-dire non étudiants. Le Snes pense qu'il est préférable de maintenir les pions, d'augmenter le nombre de postes pour permettre à plus de bacheliers de s'inscrire en fac, de poursuivre des études, d'avoir une vraie formation pur acquérir un vrai métier.

Il se prononce pour une augmentation du taux et du nombre de bourses. Il est favorable à de vraies mesures pour engager la démocratisation sociale de l'université.

En même temps, il revendique une transformation du rôle et de la fonction du surveillant pour pouvoir dépasser la contradiction entre études et salariat.

Pour tout renseignement supplémentaire :

- le mémento de l'étudiant-surveillant : 15 F ;

- s'adresser aux sections académiques du Snes : 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07 (tél. 550.32.25) ;

- Didier Debals, responsable national MI-SE Snes.

OBTENIR UNE BOURSE

La demande

Peuvent être candidats à une bourse, les élèves de terminale de nationalité française ou les étudiants étrangers dont les parents résident en France depuis plus de deux ans.

Les dossiers peuvent être retirés soit à l'administration de l'université de ton choix, soit au rectorat dans le courant du mois d'avril.

Ils doivent être déposés avant le 1^{er} mai au service administratif de la fac.

L'attribution conditionnelle d'une bourse est notifiée au candidat par courrier courant juillet et un deuxième courrier est envoyé courant septembre pour une confirmation définitive.

En cas de problème, tu peux contacter les élus Unef qui siègent dans les commissions d'attribution des bourses.

Le renouvellement

Tu dois obligatoirement refaire une demande chaque année. La variation des ressources de la famille et les résultats universitaires sont pris en compte.

En cas de redoublement

Une solution : la demande de maintien de bourse. Dans ce cas, il faut :

- retirer un dossier de demande spécifique à l'administration de ta fac, dès que tu connais les résultats des examens ;

- prendre contact avec une assistance sociale au Crous sur ta fac (pour savoir où la contacter, téléphone au Crous), pour lui exposer tes difficultés financières. C'est elle qui présentera ton dossier à la commission de maintien de bourses.

FICHE D'AUTO-EVALUATION DU DROIT A BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (ANNEE 1985-86)

Le droit à bourse est déterminé en fonction d'un barème national tenant compte des ressources et des charges de la famille.

Ressources

Les ressources prises en compte sont celles de votre famille pour l'année 1983 figurant à la case 22 (revenu brut global) de l'avis d'imposition ou de non-imposition.

Charges

Calculez vos points de charge en complétant les rubriques ci-dessous en fonction de votre situation.

	Points	Pour que vous ayez droit à une bourse • Si le total de vos points s'élève à • Les ressources de votre famille (ou exceptionnellement de votre conjoint) ne doivent pas dépasser
Charges normales de la famille		
Vous êtes à la charge de votre famille	9 points	
Vous avez des frères et des sœurs à la charge de votre famille (nombre)	x 1 point	
Certains seront étudiants dans l'enseignement supérieur en 1985-86 nombre	x 2 points	9 55 800
Votre père et votre mère sont tous les deux salariés	1 point	10 61 900
L'établissement d'enseignement supérieur que vous fréquenteriez à la rentrée 1985 est éloigné de plus de 30 km de votre domicile	2 points	11 68 300
Charges particulières de votre famille		
Votre père ou votre mère divorcé(e), séparé(e), veuf(ve), élève seul(e)s son ou ses enfants	2 points	12 74 400
Sont à la charge de votre famille :		
— votre père malade (longue durée) ou invalide (au moins 80%)	1 point	13 80 700
— votre mère malade (longue durée) ou invalide (au moins 80%)	1 point	14 87 000
— des enfants handicapés (nombre)	x 2 points	15 93 200
— des grand-parents malades (longue durée) ou invalides (au moins 80% (nombre)	x 1 point	16 99 300
Vos charges personnelles		
Vous résidez dans un DOM	1 point	17 105 700
Vous êtes pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière	1 point	18 111 800
Vous êtes handicapé(e) et avez besoin d'une tierce personne ..	1 point	19 118 100
Vous êtes marié(e) et les revenus de votre conjoint sont pris en compte en lieu de ceux de vos parents	1 point	20 124 400
Vous avez des enfants (nombre)	1 point	21 130 600
Votre conjoint malade (longue durée) ou invalide (au moins 80%) est à votre charge	1 point	22 136 700
TOTAL		23 143 100
		24 149 200
		25 155 500
		26 161 700

Si vous remplissez les conditions ci-dessus indiquées, vous pouvez constituer avant le 1^{er} mai un dossier de demande de bourse.

Le recteur de l'académie procédera à l'examen de ce dossier et vous informera de sa décision.

Si vous contestez cette décision, vous pouvez former :

1. un **recours gracieux** auprès du recteur de l'académie ;
2. si le recours gracieux est rejeté, un **recours hiérarchique** auprès du ministre ;
3. **toutefois ce recours hiérarchique devra obligatoirement être adressé au ministère par l'intermédiaire du recteur de l'académie ;**
4. si le recours hiérarchique est rejeté, un **recours contentieux** devant le tribunal administratif.

Pour plus de sûreté, prend également contact avec les élus de l'Unef qui siègent dans cette commission. ATTENTION : un dossier refusé peut être réexaminé en cours d'année si la situation de l'étudiant s'est aggravée. Prends contact avec tes élus de l'Unef.

Les critères d'attribution

Les bourses des 1^{er} et 2^e cycles sont accordées en fonction de critères sociaux : elles ont pour but d'aider la famille de l'étudiant à assumer les frais d'études lorsque ses ressources ne lui permettent pas de le faire.

Les ressources à prendre en compte sont :

a. les revenus de la famille déclarés l'année précédente à la démarche de bourses (imprimé 1 533 M ou 1 534 M de non imposition) ;

b. éventuellement les revenus de l'étudiant s'il s'agit :

- d'un étudiant marié dont le conjoint est salarié ;
- d'un étudiant ayant fait pendant deux ans une déclaration d'impôts distincte de celle de ses parents ;
- d'un étudiant ayant un ou plusieurs enfants à charge.

L'octroi d'une bourse exclut la possibilité d'exercer une activité rémunérée. Toutefois une dérogation à cette règle peut être accordée en faveur des étudiants chargés d'un service partiel de surveillance ou d'enseignement (moins de 20 h par semaine).

LES BOURSES SPECIALES

Les bourses à taux réduit

Ce sont des bourses partielles qui peuvent être attribuées à ceux dont les ressources dépassent de moins de 15% le taux de plafond. Il y a trois paliers selon que le taux de dépassement est de 5, 10 ou 15%. Les formalités sont les mêmes que pour les autres bourses.

Les bourses de 3^e cycle

1. Allocation d'études accordée par le ministère de l'Education nationale aux étudiants préparant un DEA ou un DESS.

Elle est accordée en fonction des résultats universitaires et des études effectuées sur proposition du président d'université. Le dossier est à retirer et à rendre avant le 1^{er} octobre à l'administration de la fac ou du rectorat.

2. Bourses d'agrégation

Attribuées également par le ministère de l'Education nationale aux étudiants qui s'engagent à se présen-

ter au concours. En cas d'échec, elles sont renouvelables sur avis favorable du président du jury. Le retrait et le dépôt des dossiers se font avant le 1^{er} octobre à l'administration de la fac.

3. Allocation de recherche

Attribuée par le ministère de la Recherche scientifique et technique, pour une durée de deux ans, aux étudiants préparant une thèse de 3^e cycle.

Les critères de ressource ne sont pas pris en compte, par contre les conditions sont :

- l'âge : moins de 30 ans ;
- la nationalité française ;
- avoir effectué son service national ou ne pas être incorporable dans les deux ans ;
- commencer sa thèse dans l'année qui suit l'obtention du DEA ou de son équivalence.

Les allocations sont attribuées exclusivement par l'intermédiaire d'un professeur responsable d'un enseignement de 3^e cycle.

Pour tout renseignement complémentaire : ministère de la Recherche scientifique et technique, 1, rue Descartes, 75005 Paris. Tél. : 634.35.45.

LES PRETS D'HONNEUR

Exempts d'intérêts, remboursables en dix ans après obtention du diplôme pour lequel fut consacré le prêt, ils constituent une aide intéressante même si leur montant est inférieur à celui des bourses (entre 2 500 et 10 000 F par an).

Il est renouvelable tous les ans et la réussite des études n'est pas une condition sine qua non à ce renouvellement : seuls les critères sociaux sont déterminants.

Les retraits et dépôts de dossier s'effectuent courant avril-mai au secrétariat de la fac ou au rectorat.

LE FSU

Le Fonds de solidarité universitaire dépend directement des Crous. Tout étudiant en difficulté financière peut en bénéficier quelle que soit sa nationalité.

Le FSU fournit une allocation de dépannage immédiate de 400 F maximum puis une aide plus substantielle de 1 700 F à 3 000 F maximum.

Le FSU pratique également des avances sur bourses. Pour toute demande, tu dois contacter l'assistance sociale du Crous dont dépend ton université.

Tu peux également contacter tes élus Unef au Crous.

L'AIDE SOCIALE EST INSUFFISANTE...

Nous avons interviewé Eric Cadore, élu au Crous de Toulouse, élu au CNO, sur les propositions des élus Unef-Fruf-Uge.

Près de 120 000 étudiants sont boursiers, le montant des bourses a augmenté de 49% depuis 1981, cela nous semble toutefois insuffisant. Quelles sont vos propositions ?

Tout d'abord, il faut bien voir que, pour nombre d'étudiant, avoir une bourse est une condi-

tion sine qua non pour faire ses études. Certains sont même obligés d'abandonner lors d'un redoublement parce qu'ils perdent leur budget d'étudiant. Il y a bien sûr l'alternative du salariat étudiant : celui-ci est d'ailleurs en progression considérable ces dernières années. Mais étudier et travailler en même temps, ce n'est franchement pas évident : les structures des facs sont mal adaptées, il y a de moins en moins de cours et de TD le soir, de photocopies... pour les salariés et c'est dans cette catégorie d'étudiants

que le taux d'échec et d'abandon est le plus important (80% des étudiants qui abandonnent sont salariés). Augmenter le nombre de bourses est une revendication prioritaire de l'Unef. Dans le même temps, cela ne suffirait pas : il faut aussi augmenter le taux des bourses pour qu'elles permettent réellement de prendre en charge tous les aspects de la vie d'étudiant : logement, nourriture, transports, loisirs, frais d'études, santé... L'an dernier le budget-type d'un étudiant parisien (chiffre par le CNO) était au minimum de 2 300 F par mois alors qu'au

9^e échelon le montant de la bourse n'atteint même pas les 1 000 F/mois.

Il est donc important d'augmenter l'aide sociale directe en général, c'est-à-dire « sous conditions de ressources » pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de poursuivre et de réussir leurs études.

C'est non seulement une question de justice sociale, mais aussi la garantie d'un investissement éducatif pour le pays, à la hauteur des besoins et la garantie de mettre un terme à co gâchis que représentent les milliers d'étudiants qui abandonnent chaque année.

Justement, le ministère de l'Education nationale propose d'augmenter les droits d'inscription — dont sont exonérés les boursiers — pour pouvoir augmenter le montant des bourses. Qu'en penses-tu ?

Alors là, pas d'accord ! Pas d'accord parce que cette année par exemple, il va déjà falloir déboursier presque 1 300 F pour s'inscrire à l'université + 347 % depuis 1981 !

Et cela veut dire des difficultés très importantes pour la majorité des étudiants. Prendre Pierre pour habiller Paul ne peut nous satisfaire car cela va contribuer « à sortir » de l'université de nouvelles catégories d'étudiants.

Alors, vos propositions, quelles sont-elles ?

L'objectif que nous poursuivons est d'assurer à l'ensemble des étudiants grâce aux œuvres universitaires, des conditions de vie et d'études leur permettant de poursuivre et de réussir leurs études, en apportant bien sûr à chaque fois des mesures particulières pour les étudiants « défavorisés ».

Développer les bourses serait une mesure fondamentalement positive que si elle s'accompagnait dans le même temps, d'une dégradation de la restauration et du logement, d'une baisse du pouvoir d'achat par l'augmentation de la Sécurité sociale étudiante, des transports... de la désagrégation d'une vie culturelle sur les campus.

Cela demande une participation plus effective des étudiants au fonctionnement, à la gestion et au développement des œuvres.

Depuis leur création, les Crous reposent sur le principe de la parité étudiants-Etat. Les délégués sont élus pour deux ans. Or, depuis 1982, ces élections n'ont pas été organisées. Les étudiants ne sont plus consultés, la réforme des œuvres qui devait leur donner un second souffle est mise au panier.

Avec leurs associations Unef, les étudiants vont devoir s'emparer des œuvres d'une façon plus quotidienne pour s'opposer à leur démantèlement d'une part et d'autre part faire des propositions et gagner pour que les œuvres répondent mieux à leurs besoins :

- meilleur qualité et meilleure organisation des restau-U ;
- augmentation du nombre de boursiers et du taux des bourses ;
- 1/2 tarif au restau-U pour les boursiers...

Dans chaque Crous, autour de propositions spécifiques, nous pouvons gagner.

Mais pour cela, il faut que chacun participe, agisse, et les élections — si elles ont lieu cette année (il le faut) — seront un moyen supplémentaire pour donner plus de force à nos propositions notamment en soutenant des candidats qui dans les associations Unef s'occupent des questions de l'aide sociale.

Quand on est boursier, voter lors des élections au Crous, c'est agir pour gagner de meilleures conditions de vie. C'est vraiment important.

PAPIERS S'IL VOUS PLAÎT

Carte d'identité 10 jours	Commissariat de police du domicile ou mairie du domicile Paris : mairie exclusivement	— Timbre fiscal à 115 F — 2 photos — Livret de famille ou fiche d'état civil ou extrait d'acte de naissance
Carte d'électeur (envoi temps utile)	Mairie du domicile (du 1 ^{er} septembre au 31 décembre pour voter l'année suivante)	— Pièce d'identité — Justificatif de domicile
Passeport (10 jours)	Commissariat de police du domicile Paris : mairie	— Quittance — Carte d'identité ou pièce servant à l'obtenir — Timbre fiscal 335 F — 2 photos
Extrait ou copie de l'acte de naissance (48 heures)	Mairie ou a été dressé l'acte	— Enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse
Déclaration d'accouchement	Mairie du lieu d'accouchement (à faire dans les 3 jours)	— Livret de famille — certificat de la main du docteur
Extrait, copie de l'acte de mariage (48 heures)	Mairie du lieu de mariage	— Enveloppe timbrée avec le nom et l'adresse
Concubinage	Mairie	— Déclaration sur l'honneur — Production d'attestation ou de documents divers — Témoignage (2 témoins)
Fiche d'état civil [et de nationalité française] (immédiat)	Une mairie quelconque	— Livret de famille — Extrait d'acte de naissance avec filiation — Carte d'identité
Certificat de nationalité française (8 jours)	Grefe du tribunal de grande instance	— Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance
Extrait du casier judiciaire (8 jours)	Casier judiciaire central 107, rue de Landreau, 44079 Nantes Cedex	— Photocopie — Enveloppe avec nom et adresse
Certificat de travail	Employeur	
Carte du Crous (immédiat)	Au siège du Crous	— 2 photos — Certificat de solidarité ou carte d'étudiant — Dernier examen passé avec succès
Carte d'étudiant	Remise le jour de l'inscription à la fac En cas de perte, s'adresser au secrétariat de l'université	— 2 photos et 1 pièce d'identité
Certificat d'examen	Secrétariat de l'université	
Photocopie du bac	Mairie	— Original bac — Carte d'identité
Duplicata du bac	Service des examens de l'académie	

la rentrée

Après avoir réglé ton inscription administrative et pédagogique, te voilà prêt à débiter les cours. Toutes les universités n'adoptent pas les mêmes « formules » de rentrée, notamment avec l'introduction des nouveaux DEUG. Souvent la rentrée est le reflet des difficultés que nous allons rencontrer tout au long de l'année dans notre travail : isolement, contenu pédagogique des cours en-dessous de notre attente, difficulté à comprendre la finalité d'un cours et la façon dont peuvent se passer les examens. Pourtant la rentrée est la période décisive pour l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur année. Il faut bien la préparer tant du point de vue de notre emploi du temps que de la connaissance des lieux de nos cours. Mais en sachant aussi organiser les choses avec d'autres étudiants de ton année. Alors, bonne rentrée, et bonne chance.

Prendre contact avec la fac

A chaque rentrée, c'est un peu la même chose, content d'être là et d'avoir la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances, faire de nouvelles rencontres.

Connaître des profs, ou les retrouver, voir de nouvelles têtes en cours avec nous, connaître le contenu de nos cours pour l'année, recevoir ses premières bibliographies... c'est aussi tout cela un premier jour de rentrée.

LES DIFFERENTES MODALITES DE RENTREE

Selon que tu fasses partie d'une UER qui a mis en place la réforme des premiers cycles ou non, ta rentrée peut se passer différemment.

« NOUVEAU » DEUG

Souvent ils sont l'objet de 15 jours de cours avant l'inscription pédagogique définitive pour permettre à l'étudiant de bien choisir ses cours et ses TD. Après ces 15 jours d'orientation et d'information, tu clos définitivement ton inscription pédagogique et tu commences ton 1^{er} semestre, qui, si tu le réussis, te permettra d'achever ta première année. Sinon tu continueras ton 2^e semestre dans le cadre d'une remise à niveau et soit réussiras à passer en 2^e année à l'examen de fin d'année, soit tu recommenceras ta 1^{re} année.

Ceci est un cadre général qui peut varier d'une université à l'autre selon ce que les étudiants et leur association UNEF ont gagné, non pas un semestre de remise à niveau, mais la même année universitaire pour tous avec des cours de soutien.

DEUG « CLASSIQUE »

Généralement, la rentrée universitaire ne s'effectue dans le cadre de ces DEUG *qu'après* l'inscription administrative.

Il existe cependant dans certaines facultés la possibilité de modifier une première inscription dans une UV ou une matière, s'il s'avère que celle-ci ne t'intéresse pas ou que tes horaires se chevauchent par exemple.

La rentrée proprement dite

Elle est l'occasion de nos premiers cours. Le problème est que souvent les profs se cantonnent à nous donner de vagues informations sur leur propre cours et s'en tiennent là. Qu'en est-il du reste ? On le découvrira petit à petit comme beaucoup de choses à la fac. Et encore tout se passe bien si tu as pu trouver ta salle du premier coup et ne pas arriver quasiment à la fin du cours après t'être perdu dans les couloirs ! A cette période de l'année, les salles et les amphis sont surchargés et c'est souvent l'occasion des premiers abandons, face aux difficultés de compréhension du cursus engagé ou aux difficultés pour écouter un cours dans de bonnes conditions. Dans certaines UER, en première année de droit par exemple, c'est souvent mille étudiants qui se retrouvent dans un amphi bondé. Eh bien, face à de telles difficultés, ne reste pas isolé, c'est le meilleur moyen de laisser tomber. Non, décide avec ton amphi de rejoindre ton association UNEF comme on a pu te le proposer dès la rentrée et décidez collectivement la réussite de nos études. Participe aux réunions d'accueil qu'organisent tes élus étudiants « Solidarité Etudiante ». Ils t'aideront concrètement et cela te permettra de connaître du monde beaucoup plus rapidement.

L'AMPHI D'ACCUEIL

Il peut être organisé soit :

- pendant les inscriptions pédagogiques et la période d'accueil (voir partie accueil) ;
- le premier jour de la rentrée en réunissant les étu-

dians d'une année ou d'un cycle avec le ou les responsables de l'UER ou URF.

Là sont expliqués les différents problèmes : contenu de la formation examens, TD) TP, l'emploi du temps etc.

Mais différents problèmes se posent :

- ces réunions sont souvent organisées sans les étudiants des années supérieures, ce qui est dommageable pour tout le monde ;
- ces réunions sont souvent organisées trop tôt dans l'année universitaire ne permettant pas à tout le monde d'y aller .
- enfin, tous les problèmes sont loin d'être abordés.

Les Travaux dirigés (TD)

Les Travaux pratiques (TP)

C'est une des parties les plus importantes et les plus intéressantes de notre enseignement avec les cours magistraux.

Ils sont souvent obligatoires pour les DEUG scientifiques si l'on veut suivre le régime du contrôle continu, c'est-à-dire avoir une notation régulière tout l'année obtenue sur notre travail et nous permettant de mieux réussir.

Pour les filières lettres/sciences humaines, ils sont souvent l'occasion d'un travail individuel nous permettant de travailler sur un sujet qui nous intéresse en vue de présenter soit un travail devant son TD (genre exposé) soit de rendre un mini dossier au professeur.

Enfin, pour les filières scientifiques, ils sont souvent l'occasion de travail sur des cas pratiques nous permettant de maîtriser nos cours magistraux, et de manipuler avec aisance la juridiction française dans de nombreux domaines (ceux enseignés bien sûr). Il faut le savoir, les TD c'est la seule occasion dans l'année de se retrouver en groupe de travail et de pouvoir participer de façon un petit peu plus active à ses cours. Car pendant les cours d'amphis, les heures se résument essentiellement à remplir nos feuilles de note que nous relevons.

Souvent aussi le TD est obligatoire pour pouvoir bénéficier du régime de la notation continue (ou « contrôle continu » qui dans les facs peut se traduire soit par l'obtention de son UV ou sa matière si l'on

a la moyenne, soit par un examen terminal allégé au mois de juin.

Ceux qui ne peuvent participer aux TP ou TD se verront automatiquement reconduits en « examen terminal » ou « contrôle terminal », souvent ce régime est obligatoire pour les étudiants salariés qui ne peuvent suivre tous les cours.

Mis à part cela, tu le constateras toi-même les TD sont souvent surchargés et dans ce cadre, motif d'abandon.

L'association peut donc être le moyen d'obtenir des dédoublements de TD ou TP, ou bien peut permettre de gagner des déblocages de crédits pour des heures complémentaires ; autant de moyens pour améliorer nos conditions d'études à tous !

EMPLOI DU TEMPS

Les choses sont très variables au niveau des programmes d'UER ou d'UFR et de leur organisation en plages horaires pour les facultés elles-mêmes.

Les DEUG et les licences, voire même les maîtrises s'obtiennent à partir d'un minimum d'UV, certificats ou matières obligatoires et optionnelles dont les UER décident elles-mêmes le nombre :

un DEUG = x UV,

une licence = x certificats

une maîtrise = certificats plus un mémoire etc.

Tu peux accéder à l'année supérieure à partir d'un minimum nécessaire fixé par chaque face.

Certaines matières sont obligatoires par année.

Ce sont l'ensemble des données précédentes qui feront l'organisation de ton emploi du temps.

• Tu trouveras tes horaires pour l'année affichés à ton secrétariat d'UER.

• Pour 1 ou 2 heures de cours magistral, tu peux avoir 2 heures ou plus de TD et TP.

• Les matières optionnelles peuvent consister en un seul cours.

• Il n'est pas rare que des horaires se chevauchent dans nos emplois du temps dans le choix des différentes matières.

Ainsi, tu seras parfois contraint de prendre une matière que tu suivras aux dépens d'une autre qui t'intéressait plus.

le calendrier de l'année universitaire

Septembre

- Inscription administrative.
- Dépôt de la demande pour l'obtention d'un prêt d'honneur (contacte tes élus Solidarité Etudiante pour la défense de ton dossier).
- Carte du CROUS.
- Adhésion à la mutuelle.
- Session d'examens de septembre (ne concerne pas les bacheliers).

Octobre

- Inscription pédagogique. Veillez à ce que vos UV ne se chevauchent pas.
- Début des cours en amphi et des TD.

- Pot de rentrée organisé par l'association UNEF de ton UFR ou IUT.
- Inscription à la bibliothèque.

Novembre

- Dispense d'assuidité pour les étudiants salariés.
- Election aux « Conseils de Résidences » des cités universitaires.
- 1^{er} novembre-11 novembre.

Décembre

- Elections universitaires. Tu votes pour élire les représentants étudiants aux conseils d'administration de l'UFR et de l'Université.

• Elections au CROUS. Tu votes à nouveau mais cette fois pour le conseil d'administration du CROUS.
VACANCES - 15 JOURS

Janvier

- 1^{er} janvier.
- Dans certaines facs, il faut s'inscrire dès janvier aux examens de juin.
- Déclaration d'impôts.
- Deuxième dépôt pour l'obtention d'un prêt d'honneur.

Février

- Partiels.
- Début du 2^e semestre pour les DEUG rénovés semestriels.
- Inscription aux examens de juin.
- Retrait des dossiers d'admission en cité universitaire pour l'année 86/87 pour Paris.
VACANCES - 8 JOURS

Mars

- Retrait des dossiers de demande de pionnicat au rectorat (renseigne-toi pour la date de limite de dépôt).

• Elections législatives.
VACANCES - 15 JOURS

Avril

- Retrait des dossiers de demande de bourses.
- Retrait des dossiers d'admission en cité universitaire pour l'année 86/87 en province.
- Révisions.

Mai

- Fin avril, début mai : 71^e Congrès de l'UNEF.
- Révisions.
- 1^{er} mai : Fête du travail.
- Ré-inscription à l'Université.
- 8 mai.
- Fin mai : début des examens.

Juin

- Examens, session de juin.
- Inscription pour la session de septembre en cas d'échec.
- Carte jeune SNCF (50% de réduction).

N.B. : Toutes ces étapes sont détaillées dans le guide de l'étudiant : reporte-toi au sommaire ou lexique.

vivre à la fac

DELEGUE DE TD

Xavier, étudiant en 4^e année de médecine à la Pitié-Salpêtrière a été cette année délégué de son amphitheâtre : aussi, nous lui avons demandé ce que cela voulait dire pour lui et les étudiants de son année.

En fait, j'ai été élu par cet amphitheâtre, il y a deux ans (en PCEM2) pour le représenter au conseil d'UER. Or, depuis, il n'y a pas eu d'élection à la fac, ce qui m'a conduit à devenir délégué de mon amphitheâtre même si cela n'a été officialisé par aucun vote. En effet, sur chaque question, chaque problème touchant à notre formation (les cours, les TD), nos stages, les examens (certificats saqués, périodes de révision), je suis intervenu et nous avons décidé tous ensemble dans l'amphitheâtre de la réponse que nous pouvions apporter, ou suggérer à l'administration du CHU pour les résoudre. Que ce soit pour gagner le report d'une date de choix de stages qui tombait mal (deux jours avant un examen) ou réclamer la double correction d'un certifié, où il y a deux fois plus de collés que de reçus, j'ai chaque fois organisé la discussion dans l'amphitheâtre après l'avoir eue individuellement avec plusieurs étudiants pour aboutir à une discussion de l'amphitheâtre à laquelle je me suis tenu pour la défendre auprès de l'administration.

En fait, avec l'habitude, je suis devenu le porte-parole de l'amphitheâtre et mon rôle consista vite à écouter les étudiants qui sont venus naturellement me poser leurs problèmes.

MARIANNE, TU ES ELUE EN MUSICOLOGIE A PARIS IV...

Qu'est-ce qui t'a poussée à devenir élue Unef « S.E » de ton UER ?

C'est principalement la volonté d'intervenir activement sur mes études et de ne pas subir des décisions arrivant je ne sais d'où, mais aussi celle de connaître les étudiants de mon amphitheâtre et de provoquer avec eux une discussion car auparavant, l'isolement était réalité quotidienne.

As-tu réellement un pouvoir de décision ?

Dans un vote du conseil d'UER, notre voix compte autant que celle d'un prof, mais la plupart du temps, les choses se règlent simplement par la discussion et le vote devient simple formalité. En effet, en deux ans, les profs ont appris à nous connaître et se sont rendus compte que nous n'étions pas là pour faire de la politique politicienne mais pour agir quotidiennement à améliorer nos conditions de vie et d'études. A partir de là, les discussions sont rendues possibles et aboutissent très souvent à des accords. De plus, après presque chaque conseil, nous tirons des comptes rendus que nous distribuons dans les amphis, ce qui fait qu'automatiquement tout ce qui se dit en conseil est discuté en amphitheâtre et que quand nous donnons un avis au conseil, les profs savent bien qu'il ne s'agit pas d'un avis personnel.

Comment réagissent les étudiants et qu'avez-vous gagné ?

Au début, les étudiants ont réagi vis-à-vis de nous de la même façon qu'ils le faisaient avec tout le monde : quand nous sommes descendus en bas de l'amphitheâtre, ils nous ont sifflés. Aujourd'hui, les étudiants ont bien senti la différence qui existe entre un élu Unef « S.E. » et les autres. C'est à nous qu'ils s'adressent lorsqu'un problème se pose et ce ne sont plus les sifflets qui plouvent quand on prend la parole en amphitheâtre, mais les interventions.

Cette année, nous avons gagné l'instauration d'un nouveau certificat optionnel de licence (certificat de pédagogie musicale), nous avons tiré des photocopies en histoire de l'art, organisé un vote dans l'UER sur les propositions du conseil pour l'application de la réforme universitaire qui entrera en vigueur l'année prochaine. Tout ceci a été possible à réaliser parce que tout a été décidé dans l'amphitheâtre, avec les étudiants.

Comment envisages-tu les prochaines élections universitaires ?

Au lieu de se limiter aux propositions nationales et générales de l'UNEF comme c'est souvent le cas, nous discuterons avec les étudiants de problèmes qui touchent plus directement notre UER (qui sera devenu UFR), nous organiserons des expos sur les acquis obtenus par l'association depuis deux ans, sur notre journal, nous dresserons des programmes d'activités. Je pense que grâce à cette orientation, nous aurons une plus grande proportion de votants dans l'UER lors des élections.

la vie à la fac

Structures de l'université

La loi sur l'enseignement supérieur votée fin janvier 84 prévoit une réforme des formations qui a commencé à être mise en place à la rentrée 85 pour 1/3 des étudiants de premier cycle, cette loi prévoit également une transformation des structures des universités, de leur fonctionnement.

Mais pourquoi est-ce important de connaître le fonctionnement quand on arrive à l'université ?

Connaître le fonctionnement de la fac, c'est un peu connaître ses droits, ses possibilités d'intervention, de décision que l'on peut avoir ; en tant qu'étudiant c'est déjà avoir une idée de la porte à laquelle il faut frapper quand un problème se pose.

Connaître l'université, cela permet de se rendre compte très vite que seul, on est peu de choses, puisqu'en face de soi, existent des structures, des commissions, et qu'une expression collective a plus de poids qu'une expression individuelle.

Mais, encore faut-il savoir comment fonctionne l'université.

Réforme des structures de l'université

C'est en 1968 que la loi d'orientation a été votée ayant pour but de régir le fonctionnement de l'université. C'est avec cette loi qu'est née la participation des étudiants à la vie, à la gestion de l'université.

Car le rôle des structures de l'université, c'est de gérer, d'organiser, de décider, tout ce qui fait la vie de l'université, notre vie d'étudiant ; cela va des crédits de fonctionnement comme le chauffage, aux modalités d'examens, aux matières enseignées.

Alors, cela vaut le coup de savoir comment sont prises les décisions et comment nous pouvons intervenir.

1. Les différentes catégories de gens qui font l'université.

L'université, ce n'est pas seulement nous, les étudiants. C'est aussi les enseignants, les chercheurs, les enseignants ayant souvent le statut de chercheurs, c'est-à-dire que parallèlement au fait de nous faire des cours, ils mènent une activité de recherche.

Les A.T.O.S. ce sont les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service.

2. Les conseils qui organisent et décident de la vie de l'université, il en existe maintenant trois :

- le conseil d'administration ;

- le conseil des études et de la vie universitaire ;
- le conseil scientifique.

L'université est organisée en U.F.R. (Unité de Formation et de Recherche). Une U.F.R. correspond à une entité disciplinaire : droit, économie, gestion, lettres, communication.

Ce sont les disciplines enseignées qui ayant une finalité commune vont se regrouper pour faire partie de la même structure : U.F.R. L'U.F.R. se matérialise par un conseil de l'U.F.R. ou se retrouvent enseignants, étudiants, personnels A.T.O.S. Ensemble, ils vont organiser la vie de l'U.F.R. :

- le contenu des cours ;
- l'accueil des étudiants ;
- l'entretien, le fonctionnement de la fac ;
- les modalités de contrôle des examens ;
- la répartition du budget alloué par l'université.

Les membres du conseil de l'U.F.R. sont élus. Les étudiants élisent leurs représentants, les enseignants et les A.T.O.S. de même.

L'ensemble des U.F.R. se retrouve au sein du conseil d'administration de l'université, du conseil de la vie et des études, du conseil scientifique.

Le conseil d'administration de l'université

Il est présidé par un président dont le rôle est étendu par la loi de janvier 1984, ce président est élu par les membres des trois conseils.

Le conseil d'administration a les plus grands pouvoirs puisqu'il prend des décisions. Les membres de ce conseil votent les propositions, alors que les autres conseils élaborent des propositions qui seront soumises au C.A. Le C.A. gère le budget, le répartit, donne les grandes orientations à l'université, discute et vote toutes les propositions faites par les autres conseils.

Le conseil de la vie et des études

C'est un nouveau conseil. Son pouvoir est limité du fait qu'il ne peut pas prendre toutes les décisions, il a une autonomie restreinte mais néanmoins non négligeable puisqu'il pourra disposer d'un budget propre et que c'est lui qui fera des propositions sur :

- l'aide sociale ;
- la vie culturelle ;
- le contenu des formations ;
- la formation professionnelle.

Enfin tout ce qui concerne la vie à la fac et les études.

Le conseil scientifique

Il s'agit également d'un nouveau conseil qui travaillera sur les questions de la recherche. Pour la première fois, des étudiants de 3^e cycle pourront siéger et s'exprimer sur les questions universitaires.

L'enjeu de la participation étudiante

Connaître les structures de l'université, c'est connaître ses droits, les possibilités d'intervention dont nous pouvons disposer, et c'est l'enjeu de la participation des étudiants à la vie des conseils, aux prises de décisions.

Les élus qui se présentent sur les listes « Solidarité Étudiante » de l'UNEF, sont des élus qui ont une conception et une pratique syndicale de leur mandat. Ils interviennent sur tout ce qui concerne les étudiants et donc d'une manière globale sur la gestion de l'université, de l'U.F.R. ; ils le font en liaison avec les étudiants, en établissant avec eux des proposi-

tions, des axes d'intervention, voire un programme d'action.

Les élus étudiants sont présents à tous les niveaux :

- au conseil d'administration :
- au conseil de la vie et des études ;
- au conseil scientifique.

Les élus étudiants sont des administrateurs à part entière, ils ont les mêmes pouvoirs que les enseignants et les personnels. Ils sont élus pour deux ans.

APPEL A ETRE CANDIDAT AUX ELECTIONS UNIVERSITAIRES

Dans ton lycée, tu étais délégué de classe ou si tu ne l'étais pas cela t'intéresse de prendre part aux décisions, à la vie de ton U.F.R. de ta filière.

NOM Prénom

Adresse

Université UFR

les œuvres universitaires

Les centres régionaux des œuvres universitaires et le Centre National des Œuvres (CNO) gèrent les services d'aide sociale directe et indirecte en faveur des étudiants.

Que ce soit sous la forme de bourses, de chambres en cité-U, de restau-U... ils sont un élément déterminant dans la réussite des études, surtout pour les étudiants issus des milieux défavorisés.

Ils sont également un atout pour le pays car sans eux, la grande majorité ne pourrait pas suivre d'études. Ils représentent un investissement pour la formation des cadres, des techniciens, des ingénieurs, des chercheurs, dont le pays a besoin.

Gérés paritairement par les étudiants et l'Etat, les CROUS connaissent des difficultés qui vont en s'accroissant. Des orientations sont prises qui ne vont pas dans le sens de leur développement pour mieux répondre aux besoins des étudiants.

Alors, en 9 tableaux, les élus UNEF-FRUF-UGE vont essayer de te présenter les différents services du CROUS et leurs propositions pour les améliorer.

LA RESTAURATION UNIVERSITAIRE

Le prix des repas en augmentation constante et la qualité qui laisse à désirer font qu'il existe aujourd'hui une baisse de la fréquentation et une situation financière difficile.

Les propositions du ministère de l'Éducation nationale sont :

1. laisser une liberté de tarifs à ses CROUS et créer soit des chaînes à supplément, soit des brasseries, soit des fast food ;
2. donner la gestion d'un certain nombre de RU à des organismes privés et prendre un certain nombre de mesures pour « faire revenir les étudiants sur les campus » (cf. animation...) ;
3. d'augmenter le prix du ticket de RU à 9,50 F à la rentrée et même plus rapidement.

POUR AMELIORER NOS RESTAU-U

Nous proposons : de développer les restau-U, notamment en augmentant leur fréquentation, et pour cela :

1. garder le prix du repas tel qu'il est et instaurer un tarif réduit pour tous les repas servis les soirs et les week-ends pour tous les bénéficiaires des œuvres ;
2. instaurer un tarif réduit sur les repas de midi au profit des étudiants boursiers ;
3. mettre en place des commissions restau-U qui veilleront à la diversité, à l'équilibre diététique et à la qualité des repas servis, ainsi qu'à l'organisation pratique des restau-U (horaires d'ouvertures, nombre de chaînes...) ;
4. investir dans la qualité des repas et la rénovation des restau-U et non pas dans des systèmes (brasseries, fast food) qui ne correspondent pas à nos besoins.

LE LOGEMENT ETUDIANT

106 000 chambres en cité-U pour plus d'un million d'étudiants, 9m² pour un prix d'hôtel dans des bâtiments qui vieillissent.

Des milliers d'étudiants sans logement au mois d'octobre (ils étaient 3 000 à Toulouse l'an dernier).

Et le ministère propose :

- d'arrêter la construction de nouvelles cités-U ;
- de laisser la gestion de certaines cités à des organismes privés ;
- de passer des contrats avec les sociétés HLM pour qu'elles acceptent des étudiants.

ASSEZ DE LOGEMENTS CHERS, PETITS ET INSALUBRES

Nous proposons :

1. de rénover les cités existantes et d'augmenter les crédits de maintenance ;

2. de donner de réels pouvoirs aux conseils de résidences pour toutes les décisions concernant la cité (loyers, aménagements, gestion, crédits culturels...);
3. d'intervenir auprès des municipalités et de la population pour recenser les logements vides en ville;
4. d'utiliser tous les terrains, propriétés de l'Etat sur les campus ou à proximité, pour construire des logements sociaux pour les étudiants;
5. d'organiser l'information dans les lycées sur les conditions d'admission en cité-U (notamment les délais) ainsi que sur toutes les autres possibilités d'hébergement.

LES BOURSES

Un nombre de boursiers insuffisant et le développement du salariat étudiant qui vont de pair avec l'augmentation de l'échec et de l'abandon. Un montant des bourses largement inférieur au budget-type d'un étudiant et qui ne permet pas de prendre en compte tous les aspects de la vie de l'étudiant.

Et le ministère de l'Education nationale propose d'augmenter les droits d'inscription pour augmenter le nombre de boursiers et le taux des bourses.

**FAIRE PAYER PIERRE
POUR HABILLER PAUL,
ÇA NE PAIE PAS !**

Nous proposons :

1. d'augmenter le nombre de boursiers : 20% des étudiants semble souhaitable;
2. d'augmenter le taux des bourses et d'aligner le dernier échelon sur le montant du budget-type de l'étudiant;
3. de mensualiser les bourses (payées par trimestre actuellement avec le 1^{er} terme en novembre-décembre);
4. de donner la gestion des bourses aux CROUS (rectorat actuellement) car ce sont eux qui connaissent le mieux les étudiants et leurs besoins surtout en matière d'aide sociale.

LA SANTE

Un domaine de plus en plus négligé par les étudiants notamment pour les soins dentaires et oculaires au prix de lourdes conséquences parfois. Un phénomène de démutualisation qui va de pair avec l'augmentation constante du prix des cotisations, notamment celle de la MNEF.

Des centres de médecine préventive inadaptées et sous-utilisés.

MAL SE SOIGNER, C'EST MAL ETUDIER

Nous proposons :

1. de créer davantage de liens entre les œuvres universitaires et les MPU notamment par l'intermédiaire des assistantes sociales;
2. d'impliquer les étudiants dans la gestion et le fonctionnement des MPU notamment par le biais des conseils Vie des Etudes;
3. de favoriser l'accès à la mutuelle, et pour cela que

les œuvres prennent en charge le montant de la cotisation mutualiste MNEF pour les boursiers;

4. de favoriser le développement de la MNEF, patrimoine important pour les étudiants de France.

L'ANIMATION

Des universités véritables déserts culturels, et le ministère de l'Education nationale propose là encore de privilégier le privé.

**DES CINEMAS GAUMONT SUR NOS CAMPUS,
CE N'EST PAS DE L'ANIMATION.**

Nous proposons :

1. de créer dans toutes les universités des associations culturelles sous le contrôle du conseil Vie des Etudes et financées conjointement par les CROUS et les universités;
2. par ce biais, de permettre une ouverture de l'université sur la vie, la région... et d'en faire un lieu privilégié de promotion de toutes les formes de culture et de communication;
3. de permettre la création de clubs gérés par les étudiants (photo, micro-info, ciné-club...).

LES TRANSPORTS

Des campus souvent excentrés et, des tarifs de transport en commun élevés.

**DES TRANSPORTS MOINS CHERS,
MIEUX ADAPTES**

Nous proposons :

1. que des rapports directs et étroits soient établis entre les conseils Vie des Etudes, les CROUS et les sociétés de transports afin d'étudier au mieux les horaires, dessertes, correspondances...;
2. d'inciter à la mise en service dans chaque ville universitaire de cartes d'abonnement à tarifs réduits pour les étudiants, style « carte orange » à Paris;
3. que la moitié du prix des transports soit prise en charge par les CROUS pour les étudiants boursiers.

L'EMPLOI - LES STAGES - L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le Service Liaison Etudiants Entreprises (SLEE), un service avec peu de moyens et qui se borne à collecter des adresses.

POUR UN SLEE INTEGRE A NOS ETUDES

Nous proposons :

1. que le SLEE, par des contacts privilégiés avec les entreprises, facilite les stages de formation intégrés aux études;
2. que les œuvres universitaires jouent un rôle nouveau d'aide aux étudiants en quête d'un premier emploi;
3. de mettre en place un véritable service emploi qui permette à chaque étudiant de trouver des emplois pendant leurs études correspondant à leur qualification et leur permettant de poursuivre leurs études.

L'ACCUEIL

Actuellement s'inscrire à l'université relève plus de la course d'obstacle que d'un parcours fléché.

UN BON DEPART POUR DE BONNES ETUDES

Nous proposons :

1. que les CROUS organisent des réunions d'information dans les lycées pour faciliter l'intégration des nouveaux bacheliers dans le milieu universitaire et les informer notamment sur les aides qu'ils peuvent avoir pour poursuivre leurs études (bourses, chambres en cité...);
2. que les CROUS contribuent à une meilleure organisation des inscriptions notamment en région parisienne et que l'obtention de la carte de bénéficiaire du CROUS soit facilitée;
3. que les commissions chargées d'étudier les demandes d'exonération des droits d'inscription se tiennent dans les jours qui suivent l'inscription pour que les remboursements aient lieu dans les plus brefs délais;
4. que les campagnes particulières aient lieu lors de la rentrée sur les conditions d'utilisation des différents services du CROUS.

OEUVRES ET ETUDIANTS ETRANGERS

Les étudiants étrangers, plus encore que les français, sont confrontés à des problèmes liés à leurs conditions de vie : problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants...

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du CROUS s'occupe d'une façon qu'il faudrait développer de l'information pour ces futurs étudiants.

Les étudiants étrangers représentent 17% des résidents en cité-U. Pour les autres de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires.

On estime à 60 000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

POUR UN MEILLEUR ACCUEIL ET DE MEILLEURES CONDITIONS DE VIE POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Nous proposons :

1. que les services des œuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement;
2. qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les œuvres facilitent ensuite l'accession à un logement HLM ou autre.
3. que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français;
4. que les œuvres interviennent pour faciliter l'accès à la sécurité sociale de plus d'étudiants et que l'âge limite de 26 ans soit repoussé étant donné le vieillissement de la population étrangère dans nos universités (cf. pages spéciales « étudiants étrangers »).

Sans les œuvres universitaires, bon nombre d'entre nous ne pourrait pas continuer leurs études. Et pourtant il y a nécessité de les transformer, de les adapter à l'université de 1985 et aux besoins nouveaux des étudiants. Cette année, les élections des délégués étudiants aux conseils d'administration des CROUS peuvent être un moment important autour des candidats UNEF-FRUF-UGE, pour peser en faveur de ces propositions, pour gagner leur application CROUS par CROUS.

C'est en votant massivement, en participant massivement à la gestion et au fonctionnement des œuvres, que nous gagnerons des œuvres plus proches de notre vie quotidienne, qui répondent mieux à nos besoins. Alors, à nous de jouer !

LES EXAMENS

Nous sommes à l'université pour nous former à un métier, avoir une réelle qualification. Ceci passe par un enseignement de qualité, des moyens suffisants pour étudier, cela passe également par la réussite aux examens.

L'INSCRIPTION AUX EXAMENS.

C'est une chose qui peut paraître aberrante, mais il faut s'inscrire pour passer les examens. Cette inscription est obligatoire. Elle a lieu dans le courant des mois de janvier et février pour la session de juin et dès les résultats de juin pour la session de septembre. Les universités tentent de réduire le plus souvent la période d'inscription, sans trop faire de bruit; avec l'association UNEF et les élus Solidarité Etudiante, il nous est possible d'engager la bataille pour que tout le monde ait le temps nécessaire de s'inscrire.

ATTENTION : Quels que soient les états d'âme au moment de cette inscription, inscris-toi aux examens car sinon tu ne pourras pas être reçu.

L'INSCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont organisés en UV (unités de valeurs ou matières). Ces UV sont soit imposées (UV obligatoires) soit à choisir parmi une série (UV libres). Chaque UV comprend des cours magistraux, des travaux dirigés et parfois des travaux pratiques.

LES MODALITES DE CONTROLE :

Il existe aujourd'hui deux notes de contrôle :

— le contrôle continu : tu es noté tout au long de l'année, de manière régulière. Ce contrôle intervient dans la note finale.

Ce système est souvent employé pour les TD et les TP ;

— l'examen terminal : seule intervient la note que tu obtiens en juin ;

— cependant il existe dans les deux cas, le partiel de février ;

20 ans, ras le bol des paperasses, de files d'attentes, recherche urg. quelq. pour y voir plus clair, pour m'écouter. Rép. urg. S.V.P.



Votre partenaire de l'année

La Mutuelle Nationale des Etudiants de France vous accueille dans chaque ville universitaire (demandez et consultez notre brochure... bourrée de renseignements).

[The background of the page is filled with a dense grid of small, illegible text, likely a directory or list of members, which is mostly obscured by the large central graphic and text.]



23 ans, pas polar mais réaliste, bourré d'exams, pas le temps de bricoler, cherche personne solide et compétente pour assurer le reste.

Votre partenaire de l'année

La Mutuelle Nationale des Etudiants de France vous accueille dans chaque ville universitaire (demandez et consultez notre brochure... bourrée de renseignements).

[The background of the advertisement is filled with a dense grid of small, illegible text, likely representing a list of university members or a directory.]

— la note finale est un amalgame des partiels, contrôle continu et examen terminal, chacun affecté d'un coefficient.

L'ADMISSIBILITE

Dans certaines facs, les examens sont divisés entre écrit et oral. Le passage de l'oral étant subordonné à la réussite de l'écrit. C'est ce qu'on appelle l'admissibilité.

Le jury se réunit une première fois après l'écrit, donne l'admissibilité et une seconde fois après l'oral et donne l'admission.

ADMISSION

Là encore des systèmes différents :

1. moyenne générale : pour passer dans l'année supérieure il faut avoir la moyenne générale ;
2. moyenne en bloc : les matières sont divisées en deux blocs ; un bloc fondamental et un bloc optionnel. Il faut avoir la moyenne dans les deux blocs ;
3. moyenne par UV : il faut avoir la moyenne dans chaque UV.

LE PASSAGE A MINIMA

Dans certaines facs existe le passage à minima. C'est-à-dire qu'on te permet de passer dans l'année supérieure sans avoir toutes tes UV. L'année d'après, tu dois passer les UV de ton année plus celles qui te manquent de l'année précédente.

Ainsi, tu passes en licence avec les 4/5 du DEUG et en maîtrise avec les 2/3 de la licence.

Tout ceci, comme tu as pu le constater, varie d'une fac à l'autre. Renseigne-toi bien avant de commencer l'année auprès des élus « Solidarité Etudiante » ou auprès de ton secrétariat d'UER.

LES DISPENSES D'ASSIDUITE

Elles peuvent être obtenues pour les étudiants salariés.

LES TRANSFERTS

Lorsque tu dois changer d'université, tu dois tout d'abord t'adresser à ta future université pour qu'elle te donne une inscription conditionnelle. Tu t'adresses ensuite à ton université d'origine qui fera elle-même le transfert du dossier.

LES ELUS DE GRENOBLE AU CONSEIL DE DISCIPLINE

En juin dernier, au milieu des examens, nous sommes plusieurs élus « Solidarité étudiante » à s'être « compromis avec le (soit disant) appareil répressif de la faculté » :

La commission de discipline.

Il est certes inconfortable pour un étudiant d'avoir à juger un autre étudiant, mais il est encore plus condamnable (comme le fait l'UNEF-ID) de fuir ses responsabilités et de refuser d'accorder une assistance et un soutien à un étudiant en difficulté devant le système administratif de l'université.

Les commissions comportent :

- 5 professeurs ;
- 5 étudiants ;
- et le président.

Les membres siègent normalement comme juges, mais nous y sommes allés uniquement pour défendre les étudiants accusés : ce qui a amené le président à nous reprocher (à notre grand plaisir) de ne pas jouer notre rôle.

Bien que pénible, nous sommes sortis persuadés que notre présence était utile ne serait-ce que pour éviter qu'une bêtise, que chacun peut commettre, serve d'exemple et compromette à vie la carrière d'un étudiant, ou que n'importe quoi ne soit dit sur le dos d'un étudiant dans un débat à huit-clos.

Les membres sont tenus au secret des débats, et la décision finale ne rend pas compte du

ATTENTION : Certaines universités refusent les transferts en cours de cycle. Il est donc conseillé de faire ta licence dans l'université où tu désires faire ta maîtrise.

LES EQUIVALENCES

Tu en fais la demande au secrétariat de ton université. Il faut savoir qu'elles ne sont pas toutes automatiques et qu'elles sont examinées par une commission composée d'enseignants de ta future UFR.

LES DEROGATIONS

En principe, le DEUG se fait en 3 ans maximum. Cependant pour des raisons diverses, il arrive que l'on ait besoin d'une 4^e année.

Pour obtenir cette année supplémentaire, il faut faire une demande de dérogation dès les résultats de la session de septembre, auprès du président de l'université.

Une commission de dérogation se réunit pour statuer. Dans pareil cas, il est indispensable de prendre contact avec les élus Solidarité étudiante, ainsi que de consulter les assistantes sociales qui siègent dans cette commission.

LES RECOURS

Il arrive que la note soit contestée : tu peux toujours aller voir ton enseignant et régler ce différent à l'amiable. Si ce n'est pas possible tu es en droit de demander une *double corrections*.

EN CAS DE FRAUDE

Si un étudiant est surpris en train de frauder, en aucun cas l'enseignant n'est autorisé à lui retirer sa copie ou à lui mettre un zéro d'office. L'étudiant peut continuer à plancher sur sa copie. L'enseignant, lui, porte plainte devant la commission disciplinaire de l'université. Seule cette commission est habilitée à prendre des sanctions. Aucune décision abusive ne peut être prise par quelconque enseignant.

Les Elus Solidarité Etudiante sont les seuls à siéger dans ces commissions disciplinaires (peut être est-ce parce qu'ils sont les seuls à vraiment défendre de par-tout l'intérêt des étudiants, y compris dans les endroits les plus difficiles).

détail de la délibération (notamment notre acharnement généreux pour défendre un camarade fraudeur) mais seulement du jugement et de la sanction.

On peut donc nous accuser de faire parti du jury qui a condamné l'étudiant mais nous criions : HAUT et FORT que notre absence aurait pu fortement handicaper les étudiants poursuivis. Malgré vos ZELUS ZELES qui vous défendront becs et ongles au suivi de ces commissions, faites gaffe néanmoins quand vous pompez à vos examens (les profs oublient vite qu'ils ont été étudiants...). Pour quelques tuyaux infailibles, prenez contact avec vos élus ! Catherine Avieux, Dominique Daudin, Franck Seraphini élu(e)s Solidarité étudiante, AGEG-UNEF au conseil de l'Université scientifique et médicale de Grenoble.

être étudiant

LA SANTE DES ETUDIANTS

« Les jeunes ne sont jamais malades. » Vite dit ! car les difficultés financières pour certains, la vie morose des cités-U, la nourriture des restau-U, le train de vie effrené des étudiants salariés, tout cela ne favorise pas un bon équilibre physique et psychique. Alors, l'accès à la santé : suivez le guide !

L'inscription : les formalités nécessaires

La Sécurité sociale étudiante

Jusqu'à l'âge de 20 ans, les jeunes qui poursuivent des études sont couverts par la caisse de Sécurité sociale de leurs parents.

Passé 20 ans, ou dès que l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les enfants de commerçants ou artisans, c'est le régime de Sécurité sociale spécial pour les étudiants qui prend le relais.

L'étudiant devient lui-même assuré social, le régime est obligatoire et se renouvelle tous les ans.

La cotisation annuelle prévue symbolique à sa création, passe à 450 F (330 F l'an dernier), en matière de symbole, on a vu mieux ! D'autant plus qu'elle se règle en même temps que les droits d'inscription qui eux n'augmentent que de 32% !...

Les boursiers sont dispensés du paiement de la cotisation Sécurité sociale. Les remboursements des frais médicaux sont ensuite effectués par le centre de paiement mutualiste, il en existe deux, le centre rattaché à la Mnef, le centre rattaché au Smer.

Les mutuelles

Mais être bien couvert ça implique de choisir une mutuelle.

1. **Les mutuelles des parents.** Dans un certain nombre de cas les étudiants peuvent bénéficier à un tarif préférentiel, des services de la mutuelle de leurs parents (MGEN, mutuelle des cheminots...), les prestations sont souvent intéressantes : renseigne-toi !

2. **Les Smer :** sociétés mutualistes étudiantes régionales (Smerep, Smeso, etc.). Créées en 1970 pour concurrencer la Mnef dans le but de diviser le mouvement mutualiste étudiant, ce sont des mutuelles privées dont la gestion est opaque.

3. **La Mnef** (Mutuelle nationale des étudiants de France) créée en 1948 par l'Unef pour gérer le régime étudiant, elle a développé ses activités mutualistes

en faveur des étudiants, parallèlement à la gestion de la Sécurité sociale étudiante. Mais trop d'intérêts partisans, des mauvais choix en matière de gestion, l'absence de démocratie ont amené la mutuelle à prendre une orientation où l'accès à la santé était une option minimale.

Cette année la direction nationale de la Mnef vient de prendre la responsabilité (sans aucune consultation) d'instaurer une double cotisation. 335 F (couverture minimale) pour les uns, 700 F (remboursement à 100%) pour les autres. Cette mesure est en contradiction avec les statuts de la mutuelle qui reconnaissait la cotisation unique comme la forme de solidarité nécessaire pour permettre l'accès à la santé de tous les étudiants.

La Mnef est pourtant un outil utile pour les étudiants, le besoin de créer et développer les œuvres mutualistes : centre de santé, bureau d'aide psychologique universitaire, centre d'orthogénie, de contraception, soins infirmiers, cabinet dentaire se fait d'autant plus sentir que bien des campus sont vides de structures de soins.

Soucieuse du développement de la Mnef et de la mutualisation du plus grand nombre d'étudiants, l'Unef fait les propositions suivantes :

- retour à la cotisation unique ;
- remboursement de la cotisation mutualiste pour les boursiers et les résidents ;
- possibilité de paiement mensuel (par prélèvement automatique par exemple) de la cotisation Mnef.

A l'heure où un grand nombre d'étudiants choisissent de ne pas prendre de mutuelle, où les tarifs des droits d'inscription à l'Université, de la Sécurité sociale étudiante, des cotisations mutualistes augmentent, ces mesures permettraient de donner l'accès à la santé à tous.

N.B. : Les étudiants salariés effectuant plus de 200 heures de travail par trimestre sont affiliés au régime général de la sécurité sociale. Ils peuvent demander que leur dossier soit géré par la Mnef ce qui permet une seule opération de remboursement (Mnef + SS).

4. **La Mutuelle nationale jeunes (MNJ).** Dernière née, elle sera peut être présente sur les chaînes d'inscription où la rentrée 1985-86. Cette mutuelle a la particularité de s'adresser à tous les jeunes et non seulement aux étudiants. Sa démarche, outre la gestion du complément de remboursement à la Sécu, est

de favoriser l'accès des jeunes à différentes prestations (micro-informatique, loisirs, coops...). Elle prévoit la mensualisation de sa cotisation ce qui peut être intéressant.

Durant l'année : l'accès aux soins

Quelques pistes pour se simplifier la vie : avoir un accès aux soins plus simple, moins cher (voire gratuit).

1. **La MPU** (Médecine préventive universitaire). La MPU ne représente pour bien des étudiants que la visite obligatoire pendant l'année universitaire, visite parfois bien désuète qui pourrait changer sa forme. Il faut savoir que l'on peut trouver dans les MPU des consultations de généralistes (pour uniquement des conseils, pas de prescription), des consultations de spécialité gratuites : gynécologie, dermatologie. Quelques MPU ont des consultations d'acupuncture pour aide à l'arrêt du tabac.

2. **Les médicaments.** La généralisation du tiers payant permet avec la carte soins de la mutuelle

d'avoir tes médicaments dans toutes les officines pharmaceutiques sans débours ce qui t'es normalement remboursé par la mutuelle, Sécurité sociale comprise.

Mais attention aux prescriptions de ton médecin, il existe beaucoup de médicaments peu ou pas remboursés (exemple : les dernières pilules sorties ne sont pas remboursées). Pour obtenir ta carte soins, renseigne-toi auprès de ta mutuelle.

3. **Choisir son médecin.** Tu le sais peut-être le mois de juin est celui de la négociation d'une nouvelle convention médicale. Ne soyons pas de mauvais augure mais sans doute beaucoup de médecins auront le droit, et vont choisir de faire des dépassements d'honoraires (non remboursés évidemment par la Sécurité sociale).

Autant être vigilant si tu arrives dans une ville que tu ne connais pas et te renseigner sur les centres de santé, les dispensaires, la MPU où tu trouveras des consultations gratuites.

LE SERVICE NATIONAL

Sur le service national, tous les renseignements peuvent être demandés au bureau du service national. De même que les demandes d'appel avancé, de report (sauf report initial), de dispense.

Tu dois y signaler tes changements d'adresse, tes nouvelles qualifications (scolaires, sportives ou autres comme le permis de conduire), ta situation de famille. Les appels ont lieu au début de chaque mois pair.

Quels sont les reports auxquels tu as droit ?

Le report initial

Accordé de droit sur demande à faire à la mairie lors du recensement. Incorporation avec la première fraction après l'anniversaire de tes 22 ans.

Le report supplémentaire (1 an)

Accordé pour achever un cycle d'enseignement universitaire, se représenter à un concours ou si ta situation familiale s'est brusquement aggravée.

Demande à adresser au BNS :

— pour études avant le 1^{er} août de l'année civile de tes 22 ans ;

— pour raison familiale 2 mois avant tes 22 ans.

Le brevet de préparation militaire te permet de partir à 24 ans au lieu de 23.

Le brevet de préparation militaire supérieure te permet de partir à 25 ans au lieu de 23 ans.

Le report spécial

— Art. 19 du service national.

Pour les candidats retenus pour l'aide technique, la coopération, un poste scientifique du contingent. Il permet le report de l'incorporation jusqu'au 31 décembre de l'année des 25 ans.

— Art. 110.

Attribué de droit aux jeunes gens ayant entamé des études médicales, pharmaceutiques, dentaires ou vétérinaires avant le 31 décembre de l'année civile des 21 ans. Durée : au plus tard le 31 décembre de l'année civile des 27 ans.

Contrôle annuel de la poursuite des études concernées.

Possibilité de prolongement jusqu'à 29 ans dans certaines spécialités.

Durée du service national : 12 mois. Cadres : PMS-FOR.

VSL-VAA

Tu peux faire ton service national avant d'entamer tes études. Tu es alors « volontaire pour un appel avancé ».

Tu peux prolonger ton service national jusqu'à 36 mois : tu es « volontaire pour un service long ». Dans les deux cas, avec ton BSN.

Objection

Durée du service national : 24 mois.

Envoyer les demandes à la Direction centrale du service national, 8, rue Hyppolyte Bottier, 60209 Compiègne Cedex.

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Première inscription dans une université française

Les étrangers souhaitant une première inscription en premier cycle en France doivent suivre une longue démarche appelée demande d'inscription préalable. Un dossier doit être retiré avant le 15 janvier de l'année précédant l'inscription auprès des services culturels de l'ambassade de France du pays d'origine (éventuellement par correspondance). Ce dossier doit être retourné avant le 1^{er} février avec choix de deux universités. Par la suite, la procédure suit son cours selon le déroulement suivant.

Calendrier des démarches à effectuer

Entre le 1^{er} décembre et le 15 janvier : retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

Avant le 1^{er} février : remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

Avant le 1^{er} mars : à la date de convocation (formulaire E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

Avant le 15 mars : le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

Avant le 15 mai : la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation.

Avant le 10 juillet : en cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au ministère de l'Éducation nationale, 75732 Paris Cedex 15, en vue d'une autre affectation.

Avant le 15 septembre : le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

N.B. : pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour peuvent directement retirer leur dossier selon la même procédure, auprès de l'université de leur choix.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou sœur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu y as déjà un travail. Il faut alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la « régionalisation ».

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

INTERVIEW de DANIEL BELIKI

En France, un étudiant sur huit est étranger... Si les étudiants étrangers constituent l'une des richesses de nos universités, ils rencontrent pourtant de nombreuses difficultés spécifiques. Le guide de l'étudiant à interrogé à ce sujet Daniel Beliki, responsable du secteur « étudiants étrangers » au Bureau national de l'UNEF.

L'accueil des étudiants étrangers constitue depuis longtemps un problème aigu dans les universités. Qu'en est-il exactement ?

Daniel BELIKI : C'est vrai. La France est de tous les pays d'Europe celui qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers. La plupart d'entre eux étant originaire des pays dits du « tiers-monde », cela soulève de nombreux problèmes relatifs à leur condition sociale (problèmes de logement par exemple) à leur insertion... De plus, bien souvent, ils sont en prise à des problèmes administratifs particuliers, notamment pour l'obtention du titre de séjour ou de travail, ce qui ne simplifie pas les choses !

Face à ces problèmes, que fait l'UNEF ?

Tout d'abord, il faut signaler que malgré la persistance de certains problèmes, les choses ont bien changé depuis 1981 ; et l'action de l'UNEF n'y est pas étrangère. En tant que première organisation étudiante de France, nous sommes l'interlocuteur obligé des pouvoirs publics et nous faisons entendre notre voix.

Bien souvent, de petits détails permettent d'améliorer considérablement la situation des étudiants étrangers. Et puis, nous avons avancé des propositions pour améliorer concrètement la situation dans des domaines tels que l'accueil, la restauration, le logement...

L'inscription dans une université pose souvent des problèmes aux étudiants étrangers, là aussi, l'UNEF est présente.

La démarche de l'UNEF est la « Solidarité Étudiante ». Aussi, chaque année, les étudiants s'organisent afin d'accueillir les nouveaux arrivants, de les aider, de les informer. À ce niveau, les élus de l'UNEF jouent un grand rôle : chaque année nous aidons de nombreux étudiants étrangers à s'inscrire lorsque l'administration leur pose des problèmes. Il faut bien dire que nous sommes très aidés en cela par les organisations d'étudiants étrangers. Par exemple, une commission UNEF-UNEM (Maroc) a été créée qui s'occupe de ces problèmes. Mais il ne faut pas croire que nous ne sommes présents qu'en cas de coup dur. Les associations UNEF sont présentes sur les campus tout au long de l'année. Dans le cadre de ces associations, les étudiants organisent des réunions de groupe, des sorties au théâtre... ce qui contribue énormément à rendre la vie à la fac beaucoup plus agréable. Notamment pour les étudiants étrangers qui se retrouvent souvent seuls en France.

Par ailleurs, nos associations mènent de nombreuses activités : semaines internationales à Toulouse, Nancy, Marseille ; rencontres étudiants-tiers monde à Lyon ; journée anti-apartheid à Nanterre...

Les luttes contre le racisme, pour que l'université joue pleinement son rôle dans la coopération sont elles-aussi très présentes dans la réflexion et l'action de l'UNEF, toutes choses dans lesquelles les étudiants étrangers peuvent se reconnaître.

Sont dispensés de cette procédure les étudiants candidats à un 2^e ou 3^e cycle et les titulaires d'un bac français.

L'examen de français

Il a pour but d'évaluer la capacité de l'étudiant à suivre les cours, et est organisé vers le mois de février. Il peut aboutir à un refus d'inscription ou à une inscription sous réserve que l'étudiant suive des cours de soutien en français.

L'examen comporte une épreuve de langue française et une épreuve « technique » selon les études choisies : lettres, sciences, droit-économie...

Sont dispensés de cet examen les titulaires d'un diplôme équivalent au bac dont la majeure partie des épreuves se déroule en français, les boursiers du gouvernement français et les étudiants venus dans le cadre d'accords intergouvernementaux.

Dans certaines universités, l'UNEF a obtenu que soit organisée une seconde session d'examens, vers le mois de septembre.

Bourses

Les étrangers peuvent solliciter une bourse du gouvernement français auprès du ministère des Relations extérieures. Les étrangers dont les parents résident depuis plus de deux ans en France ont droit à une bourse dans les mêmes conditions que les étudiants français.

L'entrée en France et la demande d'un titre de séjour

L'entrée en France est généralement soumise à un visa de séjour à titre étudiant (exception faite de certains pays pour lesquels un triptique remis à la frontière du pays d'origine doit être rempli et tamponné lors de l'entrée en France).

Pour obtenir sa carte de séjour, l'étudiant doit — dans les trois mois suivant son entrée en France — prouver à la préfecture son inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur et justifier des moyens suffisants d'existence (actuellement 1 800 F par mois). Pour prouver ces moyens, l'étudiant peut présenter des prises en charge par un proche (avec fiche de paie à l'appui), des attestations de bourse, relevés de compte bancaire... La préfecture doit tenir compte des facilités telles que l'hébergement assuré chez un parent...

La circulaire « Joxe »

Cette année, de nombreux étudiants ont connu des problèmes du fait de la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation par la circulaire « Joxe », floue et discriminatoire à l'égard des étudiants étrangers : contrôle par la police des résultats obtenus aux examens, passage de niveau des ressources de 1 500 F à 1 800 F par mois, limitation des possibilités de travail.

Grâce à la mobilisation des étudiants, notamment au sein de l'Unef, nous avons obtenu du ministère de revoir cette réglementation : tout contrôle policier des études serait supprimé et le montant de 1 800 F « relativisé ». Aussi, à l'heure où nous mettons sous presse, nous ne pouvons exposer avec précision la réglementation qui devrait être en vigueur dès le mois de juillet 1985.

Conditions de travail

Bien des étudiants étrangers ont besoin de travailler pour financer leurs études. Mais ce n'est pas chose facile, la circulaire Massot (octobre 1984) venant aggraver la réglementation déjà draconienne. Les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler au cours de leur première année de séjour en France à titre d'étudiants, « puisqu'ils ont dû prouver qu'ils avaient les ressources nécessaires pour obtenir leur carte de séjour », par la suite, il est possible d'obtenir une « autorisation de travail temporaire » auprès de la direction départementale du travail, valable au maximum 6 mois mais renouvelable. L'intéressé devra fournir à l'appui de sa demande les pièces suivantes :

- une carte de séjour ;
- un engagement de travail précisant la profession, le salaire et les conditions de travail (toujours très difficile à obtenir) ;
- une demande de l'intéressé justifiant sa demande ;
- la carte d'étudiant.

Cette autorisation peut également être délivrée sous certaines conditions au conjoint de l'étudiant.

Il est également possible d'obtenir une autorisation de travailler pendant les vacances universitaires (maximum 3 mois).

La circulaire Massot avait instauré des conditions supplémentaires et notamment un contrôle par l'inspecteur du travail des résultats des examens. Là encore, l'UNEF a obtenu à la promesse d'un assouplissement de la réglementation qui devrait se produire prochainement.

La Sécurité sociale étudiante

L'inscription au régime de Sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants étrangers et couvre leurs conjoints et enfants à charge.

Comme pour les étudiants français, les mutuelles assurent le service des prestations.

Conditions à remplir pour l'inscription :

1. être originaire d'un pays ayant signé une convention avec la France ;
2. conditions d'inscriptions dans un établissement supérieur et de succès aux examens égales à celles des étudiants français ;
3. l'âge maximum est fixé à 30 ans, 35 ans pour les étudiants en 3^e cycle ;
4. pour les boursiers du gouvernement français, avoir une allocation mensuelle de ce gouvernement ou d'un autre sur la base d'un accord.

Si vous ne remplissez pas ces conditions, il faut contracter une assurance privée.

Le logement en cité universitaire

Vu les difficultés de logement qu'affrontent les étudiants, ils sollicitent de plus en plus de chambres en cité universitaire.

L'Unef, avec la Fédération des résidents universitaires de France (FRUF) n'a cessé de se battre pour que le logement ne soit plus un handicap pour le bon déroulement des études.

Pour obtenir une chambre universitaire, l'étudiant doit solliciter un dossier auprès du Crous au courant du mois de janvier, dossier comprenant :

- prise en charge ;
- attestation de bourse ;
- dernier diplôme ;
- caution solidaire de l'ambassade.

L'âge limite est de 35 ans, le dossier doit être retourné au Crous avant le 31 mars.

En cas de problème, n'hésite pas à contacter les responsables Unef de ton université ou à appeler le 16 (1) 281.33.11.

LES GRANDES QUESTIONS



1985 : ANNÉE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE

1985 a été désignée « Année Internationale de la Jeunesse » par l'assemblée générale de l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 1979.

Cette année a été placée sous le tryptique « participation, développement, paix ». Ces trois thèmes peuvent d'ailleurs être pris séparément ou dans une vision plus globale en considérant leur enchaînement logique. Tous les Etats siégeant à l'ONU ont reconnu cette année, année de la jeunesse.

Mais cette année de la jeunesse, pourquoi faire ? Une année gadget de l'ONU ? Après l'année des femmes, l'année de l'enfance, une année de la jeunesse, était-ce bien utile ?

Dire que la jeunesse représente l'avenir est une banalité assez répandue, la considérer comme un intervenant dans la vie sociale à part entière est moins fréquent. Par exemple, étudiants, alors que nous sommes les premiers concernés par le contenu de nos études, les conditions dans lesquelles elles se déroulent, notre formation ; nous savons combien il est difficile d'être consultés sur l'organisation de nos études, que chaque stage, chaque ouverture de la fac sur l'extérieur est une bataille.

Alors que depuis deux ans, aucune élection universitaire n'a été organisée, que le ministère a repoussé cette année les élections pour désigner les administrateurs étudiants des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires, le thème de participation prend toute sa valeur.

Pourtant en France, un comité national pour l'année de la jeunesse a été mis en place. Ce comité, composé de diverses associations nationales, de différents ministères (dont l'Education nationale), présidé par M. Calmat, ministre de la Jeunesse et des Sports a fixé quatre axes prioritaires pour cette année de la jeunesse dans le cadre du « mot d'ordre » de l'ONU : la participation, la formation, la solidarité internationale, la libre circulation.

Dans notre pays ce sont près de 1 200 projets visant la jeunesse qui furent présentés à ce comité chargé de les étudier, de leur délivrer ou non le label officiel « Année Internationale de la Jeunesse ». Qu'ils aient ou non obtenu ce label, le nombre de projets déposés atteste de la vitalité des jeunes, de leurs associations, de leur volonté d'intervenir sur ce qui les concerne, à prendre en main leurs affaires. Ainsi les associations UNEF ont présenté un certain nombre de projets dans le cadre de cette année. Des semaines de solidarité internationale, contre le racisme ont eu lieu de Marseille à Brest, de Toulouse à Lyon. Lors d'un colloque sur les problèmes de développement organisé par l'association des étudiants en médecine de Lyon, une réflexion importante sur la prise en compte de questions de développement de nos cursus a été menée par les étudiants, des professeurs. Autre exemple à Paris, l'association des étudiants en médecine UNEF a pris l'initiative d'un colloque sur la prévention de la guerre nucléaire, il s'était fixé deux objectifs : informer, alerter les futurs médecins, l'opinion, sur les conséquences d'un conflit nucléaire d'une part, obtenir pour les étudiants en médecine une information dans leur cursus sur les conséquences physiques d'un tel drame. Déjà en RFA, en Suède, aux USA, en Grèce, les étudiants en médecine ont un tel enseignement.

Au travers de ces initiatives, à Paris et à Lyon, des étudiants sont intervenus, se sont fait entendre sur le contenu de leurs études, ont contribué à ce que l'université soit effectivement un lieu de connaissance.

Enfin, l'Association générale des étudiants de Toulouse UNEF renouvellera cette année sa semaine internationale de l'étudiant. Des concerts vont être organisés, des débats, des conférences droits de l'homme, solidarité, sur les débouchés, la démocratie... se tiendront dans les universités de la ville, une semaine bref, à ne pas manquer et à laquelle chacun peut apporter ses idées.

L'Année Internationale de la Jeunesse pour l'UNEF, c'est donc avant tout des étudiants qui se rassemblent pour étudier dans de bonnes conditions, pour ne pas subir, pour montrer qu'à l'université on peut faire autre chose. L'Année Internationale de la Jeunesse, c'est la solidarité étudiante.

droits de l'homme

Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), est l'un des principaux mouvements antiracistes de France. Ayant une même conception des problèmes du racisme et de la solidarité internationale, l'UNEP et le MRAP ont mené de nombreuses batailles communes en organisant des journées anti-apartheid, des manifestations contre le racisme ou en aidant concrètement des personnes victimes de discriminations.

Le racisme existe parfois dans les universités et doit être, de toute façon, une préoccupation constante des étudiants. C'est pourquoi nous ouvrons ici nos colonnes au MRAP.

La France est-elle un pays raciste ?

Poser ainsi la question, c'est se condamner à des bavardages sans fin. Et la controverse sera stérile, qui suivra le *oui* ou le *non*. Car ces réponses correspondent plus souvent à des appréciations subjectives marquées par des approches différentes.



En fait, il s'agit peut-être d'une fausse question, bien que beaucoup de ceux qui vivent ici soient enclins à la poser dans ces termes. Car c'est considérer la France comme un corps organique, une unité constituée, qui devait être ainsi de toute éternité. On enseigne de cette façon leur pays aux jeunes Français, en leur présentant une histoire mettant une volonté au service d'une fatalité qui menait, de toutes façons et quelles qu'eussent été les péripéties, à la nation française. Mais faire ainsi, c'est mettre de côté, au profit d'idées abstraites, les réalités de ce pays, qui est un pays comme les autres, riche

d'une extrême diversité, de traditions variées et contradictoires. Les arguments qui peuvent être échangés sur le sujet ne feraient que l'illustrer : comme partout ailleurs, les individus, les groupes et les peuples qui se sont réunis dans le cadre de l'Etat français (par suite d'une volonté politique qui s'est peu à peu formée pour devenir commune à beaucoup, à un certain moment) ont montré qu'ils étaient, comme ailleurs, capables du meilleur et du pire.

Comme ailleurs, la méfiance à l'égard de l'Autre, de celui qui n'est pas comme on est, est allée jusqu'à la haine, la violence ou le meurtre. Les persécutions contre les juifs, les tsiganes, ont marqué le millénaire durant lequel on estime communément que s'est formé l'Etat français. Mais ces persécutions varient selon les lieux et les temps et elles suscitent des oppositions vigoureuses, et souvent victorieuses. L'affaire Dreyfus montre la force qu'ont pu avoir, à la fin du XIV^e siècle, les courants racistes et nationalistes, mais aussi la capacité de riposte des forces démocratiques et progressistes.

DOCUMENTATION CHARBON

Fiches de documentation
Photos • Diapositives
Affiches • Films



CHARBONNAGES DE FRANCE
SERVICE INFORMATION ET RELATIONS PUBLIQUES
Tél. 563.11.20 - B.P. 39608 - 75360 Paris Cedex 08

Rôle et action du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

C'est dans la lignée de ces dernières que s'est situé le MRAP, de ses origines à maintenant. Créé en 1949, par des militants du Mouvement national contre le racisme (qui, dès 1942, avait pris parti à la Résistance contre l'occupant nazi et contre ses complices du régime de Vichy), le MRAP participa à l'action des forces démocratiques contre la politique coloniale des gouvernements français et les graves violations des droits de l'homme qui l'accompagnèrent.

En même temps, comme tous les pays d'Europe de l'Ouest, la France connaissait un rapide essor économique et pour y faire face, le patronat et les gouvernements encourageaient la venue des travailleurs étrangers. Avec la guerre de 1914-1918, commença l'immigration venue des colonies françaises d'Afrique et d'Asie, immigration qui se renforça après la guerre de 1939-1945. La colonisation avait contribué à créer et justifier le racisme à l'égard des peuples colonisés : le racisme couvrait les actes des colonisateurs. Or, la résistance des peuples colonisés culmine et l'emporte au moment même où nombre de leurs représentants vont travailler dans les métropoles coloniales, et polarisent ainsi contre eux les haines suscitées par les luttes d'indépendance.

Dans la suite de sa participation aux luttes pour la liberté des peuples et le respect des droits de l'homme, le MRAP apportait sa

ACCUEIL : DU RÊVE À LA RÉALITÉ

Mis à part les quelques chanceux qui sont admis à suivre les études de leur choix dans leur pays d'origine, les jeunes bacheliers marocains n'ont plus qu'à tenter leur chance à l'étranger ; ils ont pris la précaution de faire une demande d'inscription préalable...

Je passe sur le problème de l'obtention de la bourse qui est une autre paire de manches. Enfin, supposons que la machine a bien fonctionné dans tous les détails de ses rouages complexes. On arrive au pays des merveilles : gare de Rennes. Première constatation : personne ne vous attend contrairement à ce que l'on vous a fait croire ; renseignement pris, direction cité universitaire, cela semble logique, non ? Et bien non ! Il faut aller au CROUS c'est logique aussi...

Au CROUS : désolé, il fallait faire un dossier de demande d'admission.

— Mais je ne savais pas moi, que j'allais venir ici, comment voulez-vous... ?

Au bout d'une longue négociation, on vous demande de préparer votre dossier : inscription, photo, caution... au mieux une journée pour ce boulot ; après vous êtes bon pour attendre la décision de la commission du CROUS qui sera prise au mieux dans quinze jours.

Heureusement que vous avez rencontré un compatriote qui vous loge clandestinement dans sa chambre en cité-U et vous aide un peu dans tout ça.

Vous constaterez très vite que la somme que vous avez apportée avec vous ne suffira jamais à régler les frais d'inscription, chambre, bouffe... en attendant « la bourse qui n'arrive toujours pas ». Il faut économiser. Difficile, même en ne mangeant qu'une fois par jour on est au dessus du SMC marocain (550 F).

La bourse est enfin arrivée. Son montant est inférieur à 1 000 F et elle est versée trimestriellement. Je vous laisse imaginer la belle vie avec ça...

Bernoussi Mohamed
étudiant marocain de Rennes.

contribution à la défense des droits des immigrés. C'est sur ces objectifs, et en particulier le droit à un logement décent, que le MRAP plaçait la première Journée internationale contre le racisme, en mars 1968. Les luttes, qui aboutirent, dans les années 70, à la disparition des bidonvilles présents dans les banlieues ouvrières des grandes villes, ne cessent pas contre les autres situations et structures génératrices de racisme : la concentration dans les « ghettos », l'insuffisance des équipements sociaux, l'inadaptation de

l'école à des usagers nouveaux et à des situations inédites en rapide changement, etc.

La loi antiraciste de 1972

La loi contre le racisme a été l'un des résultats de ces luttes : il a fallu treize ans d'efforts pour que les propositions que le MRAP avançait aboutissent à une loi applicable depuis le 1^{er} juillet 1972 qui punit la provocation « à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de

CHANTAL DESORMAUX RESPONSABLE DE LA SECTION FRANÇAISE D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International, qu'est-ce que c'est, comment cela fonctionne-t-il ?

Amnesty International est une organisation née en 1961 à l'initiative d'un avocat britannique Peter Benenson et d'un Irlandais Sean McBride qui ont été frappés par le fait que la plupart des gouvernements qui reconnaissent en paroles la liberté d'opinion, la répriment dans les faits. Amnesty International est donc à l'origine un mouvement international de *défense des prisonniers d'opinion* (personnes qui, en violation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, sont emprisonnées du fait de leurs convictions politiques ou religieuses ou pour toute autre raison de conscience ou à cause de leur origine ethnique de leur sexe, de leur couleur ou de leur langue, à condition qu'elles n'aient pas usé de violence ni préconisé son usage).

Amnesty International lutte également en faveur du droit à un procès juste pour tous les *prisonniers politiques* et est opposée inconditionnellement à la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et à la peine de mort pour tous les *prisonniers*.

PRINCIPES

• Impartialité

Amnesty International n'épouse pas les idées des prisonniers mais défend leur droit de les exprimer. Elle ne critique, ni ne soutient les différents régimes ou systèmes mais veille au respect des droits de l'homme sous tous les régimes et dans tous les systèmes.

• Indépendance

Amnesty International n'est subventionnée par aucun gouvernement ou groupe financier. Son financement est assuré par les cotisations de ses membres et par les dons du public.

• Internationalisme

Amnesty International se veut un mouvement mondial. Ceci est souligné par le fait que les interventions en faveur des prisonniers d'un pays viennent toujours des membres d'Amnesty International d'autres pays.

• Action personnalisée

L'action d'Amnesty International s'appuie sur l'étude de cas individuels.

• Légalité

Le droit international et en premier lieu la déclaration universelle des droits de l'homme constituent la base juridique des actions d'Amnesty International.

STRUCTURE

Amnesty International a actuellement des sections dans 46 pays d'Europe, d'Amérique, d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient. Chaque section a des groupes locaux auxquels sont confiés des cas individuels de prisonniers (environ 3 200 groupes dans le monde). Les groupes œuvrent en faveur de la libération des prisonniers qui leur sont confiés, en s'adressant par lettres ou télégrammes aux gouvernements qui les détiennent. Ils participent aussi à la collecte de fonds, aux campagnes et actions. Les délégués des sections se réunissent tous les deux ans en *Conseil International*, instance suprême politique du mouvement qui élit le *Comité exécutif international*, qui gère le mouvement et prend les décisions qui s'imposent entre deux conseils internationaux.

personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée... » ; la diffamation, l'injure, le refus d'un droit, d'un bien, d'un service, d'un emploi ou d'un logement sont condamnés dans les mêmes circonstances.

Le livre publié en avril 1984 par le MRAP (« Chronique du flagrant racisme ». Editions La Découverte) donne le mode d'emploi de cette loi, et des exemples de son utilisation.

Il indique en particulier : « Toute personne qui est victime d'une discrimination qui a eu l'occasion de la constater, qui a lu un article, un tract, une affiche raciste, si elle hésite sur la conduite à suivre, peut s'en ouvrir au MRAP (89, rue Oberkampf, 75011 Paris) ou à toute autre organisation... Dont les militants, les permanents, les avocats, peuvent bénévolement donner des conseils adaptés au cas d'espèce. »

C'est un des aspects importants de notre activité. En même temps que le MRAP conti-

nue à chercher le rassemblement de tous pour des actions visant à instaurer une société ouverte aux différences, il combat au quotidien toutes les manifestations de racisme. Une loi ne peut vivre que si tous les hommes ont à cœur de lui faire jouer le rôle pour lequel elle a été conçue. Chacun peut y aider.

J.-P. Barlier

Secrétaire national du MRAP



Le Secrétariat international rédige et fait imprimer un grand nombre de publications dont le rapport annuel et la chronique mensuelle. La plupart des publications d'Amnesty International paraissent dans plusieurs langues.

Le Secrétariat international du mouvement a son siège à Londres. Il compte environ 170 salariés dont près de la moitié font de la recherche sur les violations des droits de l'homme dans les pays. Le Secrétariat international est dirigé par un Secrétaire général, actuellement un Suédois : Thomas Hammarberg.

Aujourd'hui quel bilan faites-vous de votre action ?

Amnesty International ne revendique pas le mérite de la libération d'un prisonnier : elle est rarement seule à agir et, lorsqu'une libération intervient, on ne peut pas, dans la plupart des cas, savoir quel en était le facteur décisif.

Ce que nous avons avec certitude, c'est que :

- pour un prisonnier, le fait de savoir qu'une organisation s'occupe de lui constitue un soutien moral inappréciable et peut souvent l'aider à survivre : les lettres d'anciens prisonniers le prouvent ;

- la connaissance des violations des droits de l'homme et l'importance de défendre ces droits se répand et s'amplifie grâce à l'action des organisations comme Amnesty International ;
- les textes et les traités du droit international relatif aux droits de l'homme forment un ensemble de plus en plus cohérent et complet. Les organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès de l'ONU (c'est le cas d'Amnesty International) ont un rôle important dans ce domaine.

On reproche souvent aux organisations des droits de l'homme de ne pas être impartiales, d'être même « sélectives » dans leur choix. Amnesty International n'a pas échappé à ce genre de critique. Quelle réponse y apportez-vous ?

Amnesty International s'efforce d'aider les prisonniers de tous les pays, indépendamment de leur régime ou système politique. Ses actions sont fonction de la possibilité qu'a l'organisation d'obtenir des renseignements sûrs et vérifiables. A cet égard, de grandes différences existent entre les pays.

Certains, en dépit d'une répression politique féroce, restent relativement ouverts sur l'extérieur. D'autres s'entourent de murailles quasi infranchissables et les nouvelles qui en parviennent sont rares.

Ceux qui reprochent à Amnesty International une soi-disant partialité n'examinent jamais la totalité de nos activités : adoption de prisonniers par les groupes, actions urgentes, publications etc. Ces reproches de partialité nous parviennent de côtés opposés : les anti-communistes nous dénoncent comme agents du KGB ; pour la presse soviétique, nous sommes une officine financée par la CIA.

Amnesty International refuse de défendre des prisonniers politiques qui auraient utilisé la violence pour faire respecter leurs droits.

A quels choix philosophiques répond cette démarche ?

Il est inexact de dire qu'Amnesty International refuse de défendre des prisonniers politiques qui auraient utilisé la violence.

Pour les « prisonniers d'opinion », Amnesty International réclame la libération inconditionnelle, leur détention étant une violation du droit international. Il n'est pas possible de formuler la même revendication pour les auteurs d'actes de violence.

Mais Amnesty International réclame pour tous les prisonniers politiques, quelles que soient les accusations portées contre eux, le droit à être jugés conformément aux règles internationalement acceptées.

La distinction entre les prisonniers d'opinion et de prisonniers politiques ne repose pas sur un choix philosophique mais sur des considérations pratiques. Amnesty International ne prend pas position sur la violence ou sur des justifications de celle-ci.

Enfin, comment peut-on mener une action au sein ou avec Amnesty International, s'associer à vos combats ?

On peut militer au sein d'Amnesty International :

- en devenant membre individuel. Chaque membre individuel doit écrire chaque mois trois lettres à des chefs d'Etat en faveur des « prisonniers du mois » dont les cas sont décrits dans la chronique mensuelle du mouvement ;
- en adhérant à un groupe local qui s'occupe d'un ou deux cas de prisonniers qui lui sont confiés, participe aux campagnes, au financement du mouvement et à l'information du public ;
- en participant à titre bénévole à la coordination des actions du mouvement au plan régional ou national.

L'union nationale des étudiants de France

L'UNEF, c'est avant tout les associations dans les amphes, les UER, c'est avant tout le syndicalisme au cœur des études, le rassemblement de tous ceux qui ne veulent plus subir mais bien construire, changer leurs conditions de vie et d'études.

A la fac, se rassembler, un besoin

Ce qui marque l'université aujourd'hui, c'est qu'aucun d'entre nous n'est placé dans des conditions lui permettant de réussir : l'isolement, le manque de structures d'accueil et de vie, le manque de structures et de moyens pédagogiques, le vide des campus, tout concourt au système D, au bachotage, tout concourt à l'échec. Cette situation s'aggrave avec la volonté de certains d'accroître la concurrence à l'université pour en extraire « l'élite républicaine ». A notre exigence de formations qualifiantes, on nous oppose les magistères qui ne concerneront que 5% d'entre nous.

A notre volonté de rapports nouveaux entre les étudiants, à l'ouverture des campus sur le monde extérieur, on nous répond urbanisation (= commercialisation) des campus.

A notre exigence de décider de nos études, de leur contenu, à participer à la vie de la fac, on nous répond par l'autoritarisme, les atteintes à la démocratie, les saccages aux examens.

L'UNEF dit haut et fort que d'autres solutions sont possibles. L'UNEF c'est le rassemblement des étudiants qui veulent une bonne formation, qui veulent mieux vivre sur le campus, à la cité-U, qui veulent défendre leurs droits.

« On n'est pas des pigeons ; nous voulons vivre, étudier, décider à l'Université », voilà la réponse qu'il nous faut apporter à l'avenir que certains veulent nous préparer.

Le rassemblement que nous proposons est porteur de liens importants de solidarité et d'entraide.

Face aux difficultés pour étudier, construire la solidarité étudiante

La solidarité c'est le lien qui unit les étudiants qui se rassemblent pour vivre, étudier, décider.

C'est un creuset d'idées, d'initiatives concrètes pour sortir les annales d'examens, organiser des groupes de révision, ne pas laisser passer les saccages aux examens, pour mettre en place des services utiles aux

étudiants : coop, cafet, service de photocopieurs, imprimerie, à des tarifs étudiants ; pour animer la fac, organiser des rencontres avec les professionnels, trouver des stages... Dès lors que des étudiants se rassemblent, font nombre, dans un amphi, un TD, c'est la possibilité d'étudier ensemble, de ne laisser personne sur la touche et cela passe par le fait de réviser ensemble, d'organiser des examens blancs, de faire appel à des étudiants d'une année supérieure, d'échanger des cours, de faire une sortie, un week-end ou un boum de fin des examens.

C'est tout le sens de la solidarité étudiante que l'on veut renforcer, toute l'originalité des associations de l'UNEF : des associations indépendantes qui vivent sur la diversité et la richesse des gens qu'elles rassemblent et qui permettent à chacun, en plus, parce qu'elles sont des associations syndicales, de gagner des meilleures conditions de vie et d'études par la lutte et l'action en se tournant à quelque niveau que ce soit (enseignants, UFR, université, rectorat, ministère...) vers les responsables.

L'association, le moyen de gagner

Parce qu'elle est le lieu de débat, d'informations, de propositions, l'association permet l'expression et la réalisation des idées de chacun et de tous. C'est cela l'entraide. Elle permet dans le même temps, d'apporter, à chaque attaque, à chaque contrainte sur nos études, la réponse nécessaire, à la hauteur nécessaire. En utilisant ses atouts : ses élus, ses publications, ses adhérents, l'association permet d'être plus forts, de décider, d'agir pour que nos propositions soient mises en place.

L'association est dirigée par un bureau élu qui permet de coordonner, de donner à chaque étudiant les moyens de prendre toute sa place dans l'association, d'intervenir sur toutes ses préoccupations. Elle organise l'information en éditant le courrier aux adhérents.

Sur chaque question : œuvres universitaires, santé, formation, solidarité internationale, examens, accueil... l'association permet de rassembler sans restriction tous les intéressés, de débattre et d'élaborer les propositions des étudiants, de désigner les responsables et d'agir pour gagner sur nos revendications. L'association, c'est le moyen le plus large et le plus efficace pour faire respecter notre droit à « vivre, étudier, décider à l'université ».

Les élus « Solidarité Etudiante », un atout irremplaçable

À l'UNEF, nous n'avons pas peur des mots : les élus « Solidarité Etudiante » (intitulés des listes présentés par l'UNEF) dans un conseil, c'est irremplaçable. Et c'est justement parce que nous ne sommes pas électoralistes que nous le disons maintenant : un saccage aux examens, une formation inadaptée, c'est avec les élus à la commission pédagogique que nous menons la lutte, que nous prenons contact avec les enseignants pour élaborer d'autres solutions.

Des droits d'inscription qui augmentent et des budgets d'UER qui diminuent et c'est avec les élus au conseil d'université que nous gagnons le vote d'un collectif budgétaire, que nous avançons des propositions pour augmenter les ressources des universités sans faire payer, toujours plus les étudiants.

Autour de chaque lutte, de chaque intervention, proposition, l'élu « Solidarité Etudiante » parce qu'il est connu, parce qu'il connaît les réglementations, parce qu'il compte pour un dans les conseils, et surtout, parce qu'il est soutenu par une force irremplaçable : les étudiants qui l'ont élu, l'élu donc, c'est souvent le « plus » qu'il faut pour remporter la victoire.

Nous nous rassemblons dans l'UNEF parce que nous ne voulons rien laisser passer des obstacles qui s'opposent à notre réussite en tant qu'étudiant. Des élections aux conseils d'UER, d'université, vont avoir lieu en novembre-décembre. Ne négligeons aucun

atout et ayons le souci, dès la rentrée, de trouver par tout, le, la ou les élus de l'amphi, celui ou celle qui sera le porte-parole des étudiants, qui les appuiera dans leur lutte. C'est en même temps, la seule garantie pour que le jour des élections venu, on ne signe pas de chèque en blanc mais que l'on vote pour celui ou celle que l'on connaît parce qu'il aura déjà agi avec les étudiants de l'amphi.

Alors, songeons-y dès maintenant, parce que l'on n'est pas des pigeons, parce que nous voulons vivre, étudiant, décider à l'université, il nous faut beaucoup d'élus Solidarité Etudiante dans les conseils.

L'association de l'UER : c'est cela le syndicalisme étudiant

Tu le vois, l'association des étudiants de l'UER, c'est pouvoir à chaque étape de notre vie d'étudiant, quand il le faut, agir ensemble, être plus forts.

Rien à voir avec les vieilles images que l'on peut avoir sur le syndicat. Le syndicalisme à l'université, c'est celui qui est adapté aux étudiants, décidé par tout le monde, où chacun peut s'y retrouver, où chacun a sa place.

C'est le syndicalisme qui nous permet de nous défendre.

C'est le syndicalisme qui nous permet de nous entraider, de créer de nouvelles solidarités étudiantes.

C'est le syndicalisme qui nous permet de décider à l'université.

**ON N'EST PAS
DES PIGEONS!**

sés étudiants des pièces et débats dont l'initiative revient à l'Association.

La nécessité d'une vie culturelle qui humanise l'université se fait de plus en plus pressante.

Il s'agit de préserver et améliorer ce qui existe déjà, de créer ce qui n'existe pas encore.

Pourquoi des services d'entraide à la fac de Nanterre ?

Tu vois, à Nanterre, dans la plupart des amphes il n'y a pas de photocopies, souvent ce sont plusieurs centaines d'étudiants qui sont entassés dans un amphi où il n'y a pas assez de places, il n'y a pas de vie collective dans les UER...

Bref, toutes les conditions sont réunies pour qu'en première année d'éco 66% des étudiants inscrits échouent ou abandonnent.

C'est la raison qui nous a poussés à créer, il y a quatre ans une coopérative étudiante, à mettre en place des services, en un mot à développer la solidarité étudiante par des structures d'entraide.

Mais, est-ce que ce n'est pas supporter les carences de l'université ?

Il faut que nous nous rassemblions afin de lutter efficacement contre ces conditions d'études déplorables. Un des moyens, c'est de mettre en place des structures qui nous permettent de lutter contre les échecs et les abandons. Je vais prendre des exemples concrets.

Dans un TD, une déléguée de TD membre de l'AGEN-UNEF propose d'organiser un groupe de révisions. Non seulement, c'est tout le TD qui réussit mieux ses interrogations mais aussi ce sont des liens nouveaux qui se créent et s'il y a un saccage ou un problème quelconque, c'est le

TD qui est le mieux armé pour réagir parce que plus soudé, plus uni.

Ainsi, c'est ce qui a permis qu'en MASS tout un amphi refuse avec l'élu de l'AGEN-UNEF, de faire le partiel.

Tu vois, l'entraide c'est vraiment une forme de lutte pour l'amélioration de nos conditions d'études.

C'est dans cet esprit et uniquement celui-là que nous avons été attachés pendant plusieurs années à mettre en place des services, des structures d'entraide.

A ce propos, qu'est-ce qu'il y a comme structures d'entraide ?

À Nanterre nous avons commencé par mettre en place des photocopies. Dans un amphi de géo une étudiante de l'UNEF a fait corriger ses notes par le prof et les a fait éditer en photocopies par l'AGEN-UNEF. Ces polys n'excluent pas, au contraire, que les élus UNEF se battent avec les étudiants pour que l'administration édite gratuitement ces photocopies.

Nous avons aussi mis en place un service de photocopies et une Coop.

Des groupes de travail permettent des révisions et des préparations de TD plus efficaces.

Nous permettons à des étudiants de partir en vacances (ski, Sénégal), c'est aussi l'association de lettres qui organise des sorties au théâtre, des débats avec les meilleurs en sciences...

Oui, tu le vois, l'entraide ce n'est pas un mot, c'est une réalité à Nanterre, réalité qu'il faut faire vivre. Et ce sont les étudiants et uniquement eux qui peuvent le faire, faire que ces services répondent bien à nos besoins concrets. C'est comme cela entre autres que l'UNEF permet concrètement de mieux réussir nos études.

Pierre-André EFFE - Nanterre

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

Dans chaque ville universitaire pour la province, ou chaque université pour la région parisienne, les associations d'UER, se retrouvent rassemblées dans l'Association générale (AGE).

Ce que fait l'association, ses modalités d'intervention, c'est dans chaque UER que cela se décide avec les étudiants concernés. Dans ce cadre, l'association générale représente un outil décisif pour tous ceux qui, avec leur association, dans leur amphithéâtre, interviennent, décident, proposent.

TEMOIGNAGE

Depuis deux ans déjà, avec l'association, nous avons participé activement au projet de réforme du 1^{er} cycle de la fac de sciences. Nos élus dans le conseil de l'UER du premier cycle se sont démenés « comme des bêtes » pour le faire accepter, ce fut chose faite. Mais après il a fallu obtenir du conseil de l'université que celui-ci demande l'habilitation du projet du ministère. Heureusement, avec l'AGE nous avons pu contacter les élus au conseil d'université des autres associations Unef et faire soutenir notre projet. Là aussi, nous avons gagné. Mais cela n'est pas fait pour que le ministère accepte le projet, j'ai pris contact avec les élus Unef au Cnaser pour qu'ils « poussent à la roue » comme on dit. Et là encore, on a gagné. Sans les structures de l'Unef, on y serait jamais arrivé, même si tous les problèmes ne sont pas encore résolus. L'Union nationale des étudiants de France en fait partie, c'est le gage de l'efficacité pour chaque association.

L'interlocuteur privilégié de nombreuses instances

L'intervention de l'AGE auprès des mairies, conseils généraux, conseils régionaux, des

députés, permet de mieux faire prendre en compte par les élus, les problèmes de logement et transports étudiants.

L'Association générale est aussi l'interlocuteur du rectorat ou de la préfecture.

Elle peut prendre contact avec de grosses entreprises pour rechercher des stages, organiser des visites...

Sous de multiples formes, l'Association générale des étudiants est une aide indispensable à chaque association et permet à ces dernières d'enrichir leur activité, d'être plus efficace, de permettre à chaque adhérent de s'occuper de ce qui l'intéresse.

Elargir l'activité de chaque association

La solution à de nombreux problèmes dépasse souvent le cadre de l'UER, l'existence de l'AGE permet d'intervenir sur des questions devant lesquelles une association seule serait inefficace :

— en mettant en contact les associations d'UER concernées, elle permet à celles-ci d'intervenir sur des problèmes qui concernent l'ensemble de l'université (budget, dates de rentrée, service des sports, rénovation, constructions des locaux, demandes d'habilitation...);

— en mettant en contact les associations d'UER concernées, l'AGE permet à celles-ci de se préoccuper du Crous, d'intervenir sur les cités-U, les restos-U, le service liaison étudiants-entreprises, d'informer les étudiants de l'UER des décisions du conseil d'administration du Crous.

Nous aussi, nous voulons décider, être partie prenante de toutes les décisions, nous voulons discuter des cours, des TP, des examens, du cadre de vie à la fac. D'autant que nous avons des idées, des remarques, des propositions.

TEMOIGNAGE

Au début de l'année de nombreux étudiants de l'association étaient préoccupés par la question du restaurant universitaire qui est juste en face du local. On voulait faire des trucs pour obtenir la carte d'abonnement, mais rien que l'association d'histoire, c'était un peu léger pour faire des choses d'ampleur. C'est pourquoi on a proposé aux autres associations de la fac (éco, AES, langues) d'organiser un boycott du restaurant universitaire.

Avec l'imprimerie qu'a créée l'association générale des étudiants à Lyon, on a tiré quatre pages expliquant le problème, nos propositions. Le jour du boycott, avec l'aide de la cafétéria que gère l'AGEL, on a préparé des sandwiches... pour que tout en boycottant les étudiants puissent manger, ce qu'ont fait 60 % des étudiants. Notre action a eu d'autant plus d'échos que sur la fac de sciences, l'association de science a boycotté deux restaurants universitaires. Le lendemain, on était reçu par le directeur du Crous, interviewés par FR3, bref cette coopération a fait avancer les choses.

Philippe

Aider chaque association

En envoyant régulièrement un bulletin d'information à chaque adhérent, l'AGE permet à ceux-ci d'être informés sur tout (ou presque !) ce qui concerne l'université, l'activité des différentes associations, de l'AGE ; elle permet là aussi à encore plus d'adhérents de mieux participer aux activités de son association.

En mettant en place des imprimeries (Lyon, Toulouse, Paris), des coopératives (Grenoble, Aix...), des ciné-clubs (Nancy, Brest...), elle aide de nombreuses associations, les rend plus efficaces.

En éditant un supplément au guide national, elle permet une réelle information de tous les étudiants.

UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE

Aider chaque association, chaque AGE. En développant ses publications « le nouveau Campus », « l'Unef informe », « le BLE » (bulletin de liaison des élus), elle permet une meilleure circulation de l'information, donne à chaque association les moyens de son expression.

En éditant chaque année ce guide national de l'étudiant, l'Unef permet à des centaines de milliers d'étudiants de mieux connaître la fac, ses problèmes, leurs droits.

L'Union nationale avec ses services (Imprimerie nationale, banque nationale des fiches de lecture...) contribue de manière décisive

à ce que chaque association puisse répondre aux problèmes posés dans chaque UER. Le travail de réflexion, de proposition mené par grands secteurs d'étude (sciences, LSH, Dt éco-gestion, santé, langues, IUT, archi, EPS) a permis à l'Unef, à chaque association de faire des propositions précises pour la

réforme des premiers cycles. Cette réflexion, ces structures par secteurs d'études ont permis de mieux faire prendre en compte l'avis des étudiants.

Le travail par secteur d'activité (examen, accueil, étudiants étrangers, relations internationales...) permet là aussi une grande efficacité en faisant des propositions précises susceptibles d'être enrichies, mises en œuvre dans chaque UER, par les associations.

Dans tous les domaines, sous de multiples formes, l'Union nationale enrichit l'activité de chaque association, la rend plus efficace, permet à plus d'étudiants d'y participer. Partout, sur toutes les questions, tous les étudiants peuvent agir avec l'UNEF pour défendre leurs intérêts, faire des propositions pour changer l'université.

Porte-parole national des étudiants

L'UNEF permet de faire entendre, de faire prendre en compte, les préoccupations des associations, des AGE auprès de différents ministères. En menant ces négociations,

TEMOIGNAGE

Dans mon association, on avait discuté des questions d'examen, parce qu'une moyenne de 4 à un partiel, des sujets sans rapport avec les programmes étudiés, on était tous d'accord pour dire que c'est la guillotine mais pas une évaluation de nos connaissances. Les élus en ont parlé au conseil d'UER mais ça n'avait pas été bien loin parce qu'on n'avait pas vraiment trouvé de propositions à faire.

À la commission examen du congrès, on a discuté de toutes ces questions. Ce que racontent les mecs d'autres associations m'a donné des idées pour agir dans mon UER. On a défini des propositions précises pour améliorer les contrôles des connaissances sans qu'il s'agisse pour cela de brader les diplômes. On a rédigé une charte des examens qui propose des garanties sur les modalités d'examens (sujets, multiples, double correction, jurys d'examens) que chaque association discutera dans les amphithéâtres et qu'on demandera au conseil d'UER de voter. En rentrant, on a discuté à la réunion d'association et on a décidé de présenter la charte des examens la semaine prochaine aux étudiants de l'amphi avant de la présenter au conseil d'UER. Avec les examens qui approchent, tout le monde se sent concerné ! Pas de doute, grâce à la discussion du congrès, les examens casse-gaule, ça va commencer à changer.

l'UNEF contribue de manière décisive à la concrétisation d'importants acquis nationaux ou locaux.

Les élus UNEF au Centre national des œuvres, au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche sont des relais déterminants pour faire aboutir dans ces instances nationales, les revendications des associations d'UER, des AGE. Leur activité est indispensable pour chaque association.

L'Union nationale rencontre régulièrement les organisations syndicales d'enseignants, de travailleurs, de cadres. En toute indépendance, l'UNEF recherche à dégager toutes les convergences possibles, pour développer la coopération intersyndicale. Ce travail intersyndical régulier, permet d'envisager sous un autre angle la coopération avec les enseignants pour améliorer la formation, les examens, avec les travailleurs, les cadres pour obtenir des stages, des conférences sur les débouchés. Cette coopération intersyndicale enrichit l'activité de chaque association, lui ouvre des perspectives.

les associations

En proposant des initiatives nationales, l'UNEF donne à chaque association qui le souhaite une ampleur nationale à son expression.

Ainsi, le 3 mai 1985 plusieurs milliers d'étudiants ont défilé dans les rues de Paris, à l'appel de l'UNEF, avec à l'appui plusieurs dizaines de milliers de pétitions pour protester :

- contre les hausses des droits d'inscription : + 32 % ;
- contre les circulaires discriminatoires Joxe et Massot, à l'égard des étudiants étrangers ;
- contre les nouvelles modalités d'inscription qui ne permettent plus un réel choix de son université ou de son diplôme ;
- contre la suppression de diplômes et de formations.

Lors de cette manifestation, M. Chevènement a encore réaffirmé son cynisme vis-à-vis de l'université en refusant de recevoir une délégation composée de l'ensemble des AGE de France, montrant une fois de plus que ses paroles sur le développement de l'accès à l'université... ne sont que des paroles vides de toute réalité.

Face à l'ampleur des attaques portées contre les étudiants et à la volonté de plus en plus affirmée par

le gouvernement de ne rien lâcher, il est nécessaire de montrer la force et la détermination de l'ensemble des étudiants de France par des initiatives de ce genre qui ne sont, en fait, que l'aboutissement de luttes et des activités des différentes associations de l'UNEF.

Mais l'UNEF c'est également une importante force de propositions :

- avec la deuxième coordination nationale des associations étudiantes ;
 - avec le 70^e Congrès de l'UNEF ;
- ce sont des centaines de propositions qui ont été élaborées, discutées pour :

- rénover les œuvres universitaires et les rendre plus proches des besoins des étudiants ;
- lutter contre l'échec et l'abandon, le saccage aux examens ;
- organiser l'entraide et la solidarité entre les étudiants ;
- animer la fac ;
- préparer l'accueil des nouveaux étudiants, en bref tout faire pour « vivre, étudier, décider à l'université » comme le proclamait la banderole de notre 70^e Congrès National.

L'UNEF et ses relations intersyndicales

SNESUP : J. TOURNADRE (secrétaire général SNESUP)

UGICT : Alain OBADIA (secrétaire général UGICT)

CGT : H. KRASUKI

FEN : J. POMMATEAU (secrétaire général de la FEN)

JOC : (Jeunesse Ouvrière Chrétienne)

JIC : (Jeunesse Indépendante Chrétienne)

JEC : (Jeunesse Étudiante Chrétienne)

SGEN/CFDT : (Syndicat Général de l'Éducation Nationale)

SNES : Relations établies notamment sur le problème des MISE

SNEP : Relations établies durablement grâce à l'ONBEPS UNEF (Office National des Étudiants en Éducation Physique et Sportive)

CNL : Confédération Nationale du Logement - relations établies notamment dans le domaine des œuvres universitaires

SNMG : Syndicat National des Médecins de Groupe

SMG : Syndicat de la Médecine Générale
Syndicat des Centres de Santé

Syndicat des Internes en psychiatrie

FRUF : Fédération des Résidences Universitaires de France

UGE : Union des Grandes Ecoles

MRAP : Relations concernant notamment la lutte contre le racisme

UNEM : Union nationale des Étudiants du Maroc.

OÙ TROUVER L'UNEF

AIX □ Union Générale des Étudiants d'Aix UGEA-UNEF. Fac de lettres salle 106. 29, rue R. Schumann, 13100 Aix-en-Provence. (42) 59.99.30 p. 506.

AMIENS □ UNEF. Fac de lettres. Campus chemin du Thil, 80044 Amiens.

ANGERS □ Union Générale des Étudiants d'Angers UGEA-UNEF. Fac de droit. Boulevard Beaussier, Belle Beille, 49000 Angers.

BESANÇON □ Association Générale des Étudiants de Besançon AGEB-UNEF. Cité Carnot, Quai Veil-Picard, local 5, 25000 Besançon.

BORDEAUX □ Association Générale des Étudiants de Bordeaux AGBB-UNEF. 125, avenue Alsace-Lorraine, 33000 Bordeaux. (56) 52.71.40.

BREST □ Association Générale des Étudiants de Brest AGEB-UNEF. Fac de lettres. Avenue Le Gorgeau, 29200 Brest. (98) 03.06.87 poste 291.

CABN □ Association Caennaise des Étudiants ACE-UNEF. Université de Caen, 14032 Caen. (31) 94.81.40 poste 336.

CHAMBERY □ Association Générale des Étudiants de Savoie AGES-UNEF. Bourse du Travail (union locale CGT Chambéry), 3, av. Jean Jaurès, 73000 Chambéry. (76) 51.46.00 poste 4104.

CLERMONT-FERRAND □ UNEF, 49, bd Gergovia, BP 32, 63001 Clermont-Ferrand.

DIJON □ UGED-UNEF, Restau-U, Montnuzard, Pavillon Rameau, 1^{er} ét., 21100 Dijon. (80) 65.19.50.

GRENOBLE □ Association Générale des Étudiants de Grenoble AGBG-UNEF. USMG bât. Chimie BP 68, 38402 Saint-Martin-d'Hérès cedex. (76) 51.65.55.

LB HAVRE □ UNEF. IUT, place R. Schumann, 76077 Le Havre.

LILLE □ Association Générale des Étudiants de Lille AGBL-UNEF. Domaine universitaire littéraire. 59630 Villeneuve d'Ascq. (20) 91.92.22 poste 2486.

LIMOGES □ Association Générale des Étudiants de Limoges AGBL-UNEF. BP 602, 87013 Limoges cedex. (55) 79.10.62/50.01.86.

LYON □ Association Générale des Étudiants de Lyon AGBL-UNEF. 8, rue de Volney, 69008 Lyon. (7) 874.89.08.

MARSEILLE □ Association Générale des Étudiants de Marseille AGEM-UNEF. Faculté Saint-Charles. Place Victor Hugo, 13000 Marseille. (91) 95.90.71 poste 474.

MBTZ □ UNEF. Ancien Arsenal bât. C et D. Ile de Saulcy, 57000 Metz.

MONTPELLIER □ Union Générale des Étudiants de Montpellier UGEM-UNEF. USTL, place Eugène Bataillon, 34000 Montpellier. (67) 63.91.44 poste 299.

NANCY □ Association Générale des Étudiants de Nancy AGEN-UNEF. 1, rue Gustave Simon, 54000 Nancy. (28) 35.46.34.

NANTES □ Association Générale des Étudiants de Nantes AGEN-UNEF. Fac de droit. Rue de la Sensitive du Tertre, 44000 Nantes.

NICE □ Union Générale des Étudiants de Nice UGEN-UNEF. Foyer UNEF-Sciences. Université Parc Valrose, 06034 Nice. (93) 51.91.00 poste 468.

ORLÉANS □ Association Générale des Étudiants de la Source AGES-UNEF. Château de la Source, Orléans 2, BP 6057, 45017 Orléans cedex.

PAU □ UNEF. Faculté de droit. Avenue Poplawski, 64000 Pau.

PÉRIGNAN □ UNEF. Avenue de Villeneuve, 66025 Pérpignan.

POITIERS □ Union Générale des Étudiants de Poitiers UGEP-UNEF. 40, avenue du Recteur Pineau, 86000 Poitiers. (49) 46.25.75 poste 06 (715).

REIMS □ Association Générale des Étudiants de Reims AGER-UNEF. Fac de Sciences Eco-Droit. Rue Taittinger, 51000 Reims.

RENNES □ Association Générale des Étudiants des Universités de Rennes AGEUR-UNEF. 6, avenue G. Berger, 35031 Rennes. (99) 54.99.55 poste 11.34.

ROUEN □ Association Générale des Étudiants de Rouen AGER-UNEF. Boulevard de Broglie, 76130 Mont-Saint-Aignan. (35) 98.69.30 poste 289.

SAINT-ÉTIENNE □ Union Générale des Étudiants de Saint-Étienne UGEE-UNEF. 2, rue Tréfilerie, 42000 Saint-Étienne. (77) 34.22.21.

STRASBOURG □ Association Générale des Étudiants d'Alsace AGBA-UNEF. Salle 011 bât. 5, 22, rue Descartes, 67084 Strasbourg.

TOULOUSE □ Association Générale des Étudiants de Toulouse AGBT-UNEF. 15, rue des Lois, 31000 Toulouse. (61) 23.31.34.

TOULON □ Association Générale des Étudiants de Toulon AGET-UNEF. Château Saint-Michel, 83100 Toulon.

TOURS □ Association Générale des Étudiants de Tours AGET-UNEF.

VALENCE □ Association Générale des Étudiants de Valence AGEV-UNEF (SNIPEGC/FEN). 17, rue Georges Bizet, 26000 Valence. (76) 44.82.18 poste 3480.

PARIS I □ • Université Panthéon Sorbonne. 12, place de Panthéon, 75005 Paris. (1) 584.11.66 poste 438.

• Sorbonne. 17, rue de la Sorbonne, UER d'histoire 3^e étage, 75005 Paris.

• Tolbiac. Association Générale des Étudiants de Tolbiac AGET-UNEF. 90, rue de Tolbiac salle A 401, 75013 Paris. 583.45.98.

PARIS III □ • Université Sorbonne Nouvelle. Salle 332. 17, rue de la Sorbonne, 75005 Paris. (1) 570.12.90 poste 454.

PARIS IV □ • Association Générale des Étudiants de Paris IV, AGEP IV-UNEF. Université Panthéon-Sorbonne. 1, rue Victor Cousin, 75005 Paris.

• Clignancourt. Salle 219.

• Sorbonne. 18, rue de la Sorbonne.

PARIS V □ • Université René Descartes. 12, rue de l'École de Médecine, 75006 Paris. (1) 329.21.27.

PARIS VI □ • Université Pierre et Marie Curie. Bât. K préfabriqué. 4, place de Jussieu, 75005 Paris. (1) 336.25.25 poste 3745.

PARIS VII □ • Bât. K préfabriqué. 2, place Jussieu, 75005 Paris. (1) 329.21.49 poste 3745.

PARIS VIII □ Association Générale des Étudiants de Saint-Denis AGES-UNEF. Local de la Solidarité Étudiante. B. 130. 2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis. (1) 821.63.64 poste 1287.

PARIS X □ Association Générale des Étudiants de Nanterre AGEN-UNEF. Université de Paris-Nanterre. Salle P.205 et F.307. 200, avenue de la République, 92001 Nanterre cedex. (1) 725.92.34 poste 672.

PARIS XI □ Association Générale des Étudiants d'Orsay AGEO-UNEF. Université de Paris-Sud, bât. 340 près de cité Bures Nord, 91405 Orsay. (1) 941.65.38.

PARIS XII □ Association Générale des Étudiants de Paris 94 AGEP 94-UNEF. Université Paris Val-de-Marne. Avenue du Gal de Gaulle, 94010 Créteil cedex. (1) 866.11.79 poste 686.

PARIS XIII □ Association Générale des Étudiants de Paris Nord AGEPN-UNEF. Avenue Jean-Baptiste Clément, 93430 Villeneuve. (1) 821.61.70 poste 51-85.

Se rassembler dans l'association UNEF, c'est utile pour vivre, décider, étudier à l'Université.

• **C'EST PARCE QU'ON EST ENSEMBLE** que nous demandons aujourd'hui :

- l'annulation de la hausse des droits d'inscription ;
- l'abrogation des mesures contre les étudiants étrangers ;
- le rétablissement des diplômes supprimés ;
- le libre choix de l'Université.

• **C'EST PARCE QU'ON EST ENSEMBLE** que nous pouvons dans l'Association :

- organiser des groupes de révision ;
- réaliser des photocopies et des annales d'examens ;
- faire le journal de l'année ;
- organiser des activités culturelles et sportives ;
- être candidat dans les conseils de l'Université.

Mais avant tout, tu as des questions, des interrogations sur tes études, l'université, ou d'autres choses encore, c'est pourquoi nous t'invitons à la réunion de pré-rentrée de l'Association.

----- **SE RASSEMBLER DANS L'ASSOCIATION** -----

NOM Prénom

Adresse

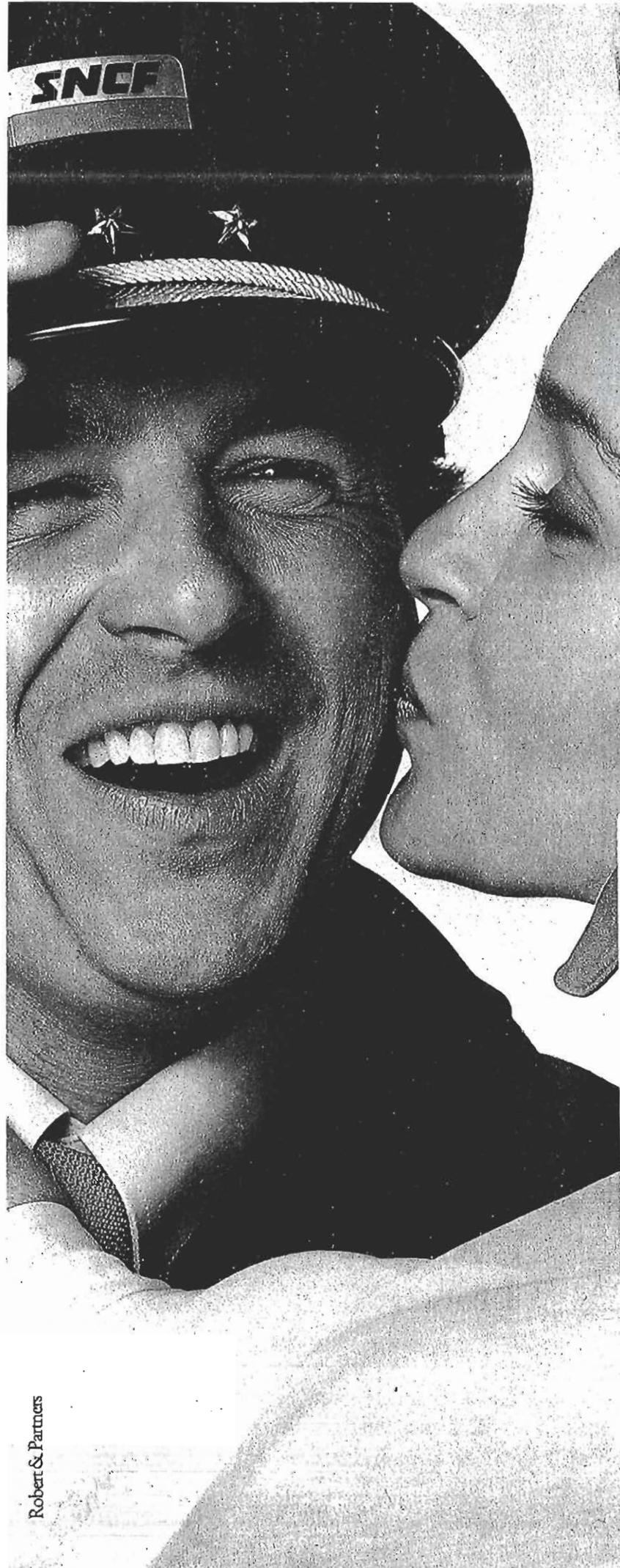
Université

Tél.

Etudes

Pour faire vivre mon association, je paie ma cotisation de 30 F

à remettre à un responsable de l'association ou renvoyer au 72, rue de Clichy, 75009 Paris



Vos économies d'énergie nous mèneront loin.

Aujourd'hui où tout coûte cher, les économies d'énergie sont les bienvenues. Surtout pour notre balance des paiements.

Et j'ai fait le calcul : le train n'utilise que 2% seulement du pétrole consommé par l'ensemble du secteur des transports. Vous voulez un exemple : pour transporter une personne comme moi à 270 km/h, le train ne consomme que l'équivalent de 2 litres aux 100 de super. Qui dit mieux ! Ces économies, ce sont quelques milliards de francs qui ne sortiront pas de notre poche. Les économies d'énergie, ce sont des économies tout court.

Merci le train
SNCF

- Le ministère de l'Éducation nationale
- Le secrétariat d'État aux Universités
- L'Agence comptable de l'Université

sont au regret de vous annoncer que
100 000 étudiants en France peuvent
bénéficier d'une **exonération**
des droits d'inscription*

Information et formation auprès de votre association UNEF.

* Dans les frais d'inscription, les droits se montent à 330 F. L'exonération concerne 10% des étudiants en France, soit 100 000 d'entre nous.